

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 481

14 mars 2011

SOMMAIRE

A.O.T. S.à.r.l.	23079	Shedir S.A.	23046
Avery Dennison Investments Luxembourg	23086	Shelles S.A.	23083
Belvall Invest S.A.	23054	Société de Gestion Immobilière S.A.	23044
Black Stone S.A.	23049	Société de Participations Champenoises S.A.	23045
Black Stone S.A., SPF	23049	Société Luxembourgeoise de Courtage Audio-Video	23048
Black Stone S.A., SPF	23043	Solidum Asset Management, spf	23051
Bluehouse Capital Advisors S.à r.l.	23054	Sovefra S.A.	23045
Bremaas S.à r.l.	23053	S.P.F. Carmina S.A.	23042
Caragana S.A.	23054	Square Holdings (ABCDE) S.à r.l.	23043
Chicago Mercantile Exchange Luxem- bourg Holdings S.à r.l.	23054	SR Property Investments S.A.	23046
Clairval Holding	23049	SSCP Security Parent S.à r.l.	23045
Coginvest S.A.	23049	Start Invest S.A.	23046
Corporation Financière Européenne S.A.	23088	Stella Maris Enterprise S.A.	23047
Enta A.G. - SPF	23077	Stornoway Investment S.A.	23047
FEG S.A.	23050	ST Participations	23051
F. Massin Consulting S.A.	23049	ST Participations	23051
F. Massin Consulting S.A.	23049	Sufren Private S.A. SPF	23048
Garage André Claren Sàrl	23080	Sural Europe S.A.	23079
GDI A.G.	23078	Suvaki S.A.	23048
Guijus S.à r.l.	23050	Technocopy Luxembourg S.à r.l.	23052
Guijus S.à r.l.	23050	Torelli S.à r.l.	23047
IFE III SICAR	23055	Trans Participation S.A.	23044
Lagon	23050	Trans Viande Lux	23083
Leisure Holding S.A.	23071	Union de Travaux du Luxembourg (U.T.L.)	23051
LSREF2 Finance S.à r.l.	23042	Vision S.A.	23085
L.T.L.D. S.A. (Luxemburger Transport Lo- gistik Diekirch S.A.)	23052	Vizzion Participations SICAR, SCA	23052
MVI S.A.	23050	Vratislavia Holdings S.A.	23052
MVI S.A.	23050	Wahl & May S.A.	23076
Promoters S.A.	23051	WPW GEOCONSULT Luxembourg S.à r.l.	23052
Rominvest (Luxembourg) S.à r.l.	23043	WRCA Finance (Luxembourg) S.à r.l.	23053
Schroder European Property Investment No.1 S.A.	23043	XLGroup Finances & Industries S.A.	23053
Screaming Eagle S.A.	23042	YEP Aviation	23053
Serlux S.A.	23044	YJBC S.à r.l.	23054

LSREF2 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 150.672.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 25 janvier 2011 que: Philippe Jusseau, résident professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, actuellement gérant de catégorie B (B Manager), a été nommé gérant de catégorie A (A Manager) de la Société avec effet au 1^{er} février 2011.

Composition du Conseil de Gérance de la Société avec effet au 1^{er} février 2011:

Gérants A:

- Philippe Detournay, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Philippe Jusseau, résidant professionnellement au 7, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg
- Michael Duke Thomson, résidant professionnellement au 2711, North Haskell Avenue, Suite 1800, 75204 Dallas, Texas, Etats-Unis

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

PP

Référence de publication: 2011017325/22.

(110019830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

S.P.F. Carmina S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 136.578.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: S.P.F. CARMINA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011017326/22.

(110019285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Screaming Eagle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 125.481.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020032/10.

(110023738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Schroder European Property Investment No.1 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 71.856.

En date du 20 Janvier 2011, l'Assemblée Générale des Actionnaires de Schroder European Property Investment N°1 SA a pris les décisions suivantes:

- Election d'un nouveau administrateur avec effet au 20 Janvier 2011 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2011:

* Mr. Gary Janaway, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Höhenhof, L-1736 Senningerberg

- Acceptation de la démission avec effet au 20 Janvier 2011 de Mr. Gérard Becquer en tant que Délégué à la gestion journalière.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 1^{er} Février 2011.

Schroder European Property Investment N°1 SA

Signature

Référence de publication: 2011017328/18.

(110019721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Square Holdings (ABCDE) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 132.633.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des associés tenue en date du 26 novembre 2010 que:

Monsieur Manuel Mouget, employé privé, né le 6 janvier 1977 à Messancy (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg a été élu pour une durée indéterminée aux fonctions de gérant de la société en remplacement de Madame Emanuela Brero, employée privée, né le 25 mai 1970 à Bra (Italie), ayant son adresse professionnelle au 20, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, gérante démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAZARS

Signature

Référence de publication: 2011017329/16.

(110019690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Black Stone S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 30.621.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011019447/9.

(110023644) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Rominvest (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 131.929.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011019766/11.

(110023969) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Serlux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 17.664.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 12 novembre 2010

L'assemblée décide de renouveler les mandats d'administrateur de:

- Madame Delphine ANDRE, demeurant Chemin du Grand Barrié, F-13440 Cabannes (France);
- Monsieur Jacques DUVAUCHELLE, demeurant 98, route de Châteauneuf, F-26200 Montélimar (France);
- Monsieur Jean-Louis CHEREL, demeurant 19, quai du Roubion, F-26200 Montélimar (France);
- Madame Céline STEIN, demeurant professionnellement au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

L'assemblée décide de renommer comme nouveau commissaire aux comptes la société MAZARS, ayant son siège social au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Euro-Suisse Audit (Luxembourg)

Signature

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2011017330/21.

(110019876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Société de Gestion Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 40.868.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: SOCIÉTÉ DE GESTION IMMOBILIÈRE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011017332/21.

(110019505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Trans Participation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5445 Schengen, 1E, Waistrooss.
R.C.S. Luxembourg B 52.795.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour TRANS PARTICIPATION S.A.

Signature

Référence de publication: 2011019844/12.

(110023174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Société de Participations Champenoises S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 34.436.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Madame Marie BOURLOND, Administrateur de la société,
Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société,
Monsieur Olivier LECLIPTEUR, Administrateur de la société,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: SOCIETE DE PARTICIPATIONS CHAMPENOISES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011017333/21.

(110019292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Sovefra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 153.047.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société, représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société, représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société, représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: SOVEFRA S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011017334/22.

(110019277) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

SSCP Security Parent S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 247.926,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 137.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 février 2011. Signature.

Référence de publication: 2011019820/11.

(110023996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

SR Property Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 129.804.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: SR PROPERTY INVESTMENTS S.A

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011017335/22.

(110019289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.**Start Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 133.682.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société, représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société, représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société, représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: START INVEST S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011017336/22.

(110019290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.**Shedir S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 146.009.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020033/10.

(110023744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Stella Maris Enterprise S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 112.445.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: STELLA MARIS ENTERPRISE S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011017337/21.

(110019517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.**Stornoway Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 50.582.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société,

Monsieur Guy BAUMANN, Administrateur de la société,

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Concernant l'Administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: STORNOWAY INVESTMENT S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011017338/22.

(110019514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.**Torelli S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 137.234.

Les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011019842/11.

(110023141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Sufren Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 154.156.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy BAUMANN,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Madame Marie BOURLOND,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société représentée par Monsieur Guy KETTMANN,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: SUFREN PRIVATE S.A. SPF

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011017339/22.

(110019511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

Suvaki S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 119.534.

Par décision du Conseil d'administration du 6 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661

Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant l'adresse professionnelle des administrateurs et du commissaire aux comptes:

KOFFOUR S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
LANNAGE S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
VALON S.A., société anonyme, Administrateur de la société,
AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société,
est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 6 décembre 2010.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: SUVAKI S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2011017340/22.

(110019509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2011.

S.L.C.A., Société Luxembourgeoise de Courtage Audio-Video, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 72, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 24.854.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011020034/10.

(110023399) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Black Stone S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 30.621.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011019448/9.

(110023645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Black Stone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 30.621.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011019449/9.

(110023646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Clairval Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 19.642.

Les comptes annuels au 30/06/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011019470/9.

(110023856) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Coginvest S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 37.294.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011019471/9.

(110023857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

F. Massin Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 5, rue Millbich.

R.C.S. Luxembourg B 100.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011019527/9.

(110023867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

F. Massin Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9905 Troisvierges, 5, rue Millbich.

R.C.S. Luxembourg B 100.760.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011019529/9.

(110023869) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

FEG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 47.700.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011019544/9.
(110023859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Guijus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 128.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011019581/9.
(110023884) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Guijus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 128.550.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011019582/9.
(110023885) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Lagon, Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 130.363.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011019642/9.
(110023498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

MVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 143.388.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011019684/9.
(110023354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

MVI S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R.C.S. Luxembourg B 143.388.

Les comptes annuels au 31 juillet 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011019685/9.
(110023369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Promoters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 68.193.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011019750/9.
(110023862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Solidum Asset Management, spf, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 47.962.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011019817/9.
(110023863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

ST Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 142.152.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011019822/9.
(110023418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

ST Participations, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités.
R.C.S. Luxembourg B 142.152.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2011019823/9.
(110023455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Union de Travaux du Luxembourg (U.T.L.), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1520 Luxembourg, 75, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 13.569.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Par jugement rendu en date du 9 décembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société suivante:

UNION DE TRAVAUX DU LUXEMBOURG (U.T.L.) S.à.r.l., avec siège social à L-1520 Luxembourg, 75, rue Adolphe Fischer.

Le même jugement a nommé juge commissaire Madame Christiane JUNCK et liquidateur Maître Carmen RIMONDINI, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 31 décembre 2010 au greffe de la sixième chambre de ce Tribunal.

Pour extrait conforme
Maître Carmen RIMONDINI
Le liquidateur

Référence de publication: 2011002258/20.

(110001303) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

L.T.L.D. S.A. (Luxemburger Transport Logistik Diekirch S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, Maison 67.

R.C.S. Luxembourg B 93.200.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

L.T.L.D. S.A.
Luxemburger Transport Logistik Diekirch S.A.
Maison 67
L-9980 WILWERDANGE
P. BARATTO
Adm. dél.

Référence de publication: 2011021387/15.

(110023411) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Technocopy Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8057 Bertrange, 13-15, rue du Chemin de Fer.

R.C.S. Luxembourg B 116.451.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011019835/9.

(110023613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Vizzion Participations SICAR, SCA, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 139.316.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011019854/11.

(110023396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Vratislavia Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 101.882.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011019862/12.

(110023581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

WPW GEOCONSULT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Z.I. Langwies I.

R.C.S. Luxembourg B 131.131.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.02.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011019866/12.

(110023442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Bremaas S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Capital social: EUR 908.000,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 38.783.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2011.

Richard Brekelmans

Mandataire

Référence de publication: 2011019943/13.

(110023284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

WRCA Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 109.270.829,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 124.460.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2011.

Référence de publication: 2011019868/11.

(110023928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

XLGroup Finances & Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 138.366.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.02.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.

Luxembourg

Référence de publication: 2011019869/12.

(110023290) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

YEP Aviation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 136.988.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2011.

Référence de publication: 2011019872/11.

(110023759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

YJBC S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.
R.C.S. Luxembourg B 146.349.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08.02.2011.

Fiduciaire Becker, Gales & Brunetti S.A.
Luxembourg

Référence de publication: 2011019874/12.

(110023301) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Caragana S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 26.100.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR
10, Boulevard Royal
L-2449 Luxembourg
Signatures

Référence de publication: 2011019950/13.

(110023279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Belvall Invest S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 148.243.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg,
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2011019938/12.

(110023289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Bluehouse Capital Advisors S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 137.666.

Der Jahresabschluss zum: 31. Dezember 2009 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Victor Pisante / Charalampos Panolis.

Référence de publication: 2011019939/11.

(110023850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

Chicago Mercantile Exchange Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Joëlle BADEN
Notaire

Référence de publication: 2011019946/12.

(110023201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2011.

IFE III SICAR, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 157.936.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-third day of December.

Before Maître Paul DECKER, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1) IFE Gestion, a société anonyme incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office located at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109767,

here represented by Me Nicolas GAUZÈS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on December 22nd, 2010; and

2) IFE Mezzanine, a French company with registered office at 41, Avenue George V, F-75008 Paris,

here represented by Me Nicolas GAUZÈS, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Paris, on December 22nd, 2010.

The above mentioned proxies, signed by all the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

Such appearing parties, acting in the above stated capacities, have drawn up the following Articles of Association of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among IFE Gestion, as unlimited partner (associé commandité), the founding limited partner(s) (associé(s) commanditaire(s)) and all those who may become owners of the shares thereafter, a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares (société en commandite par actions) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by these articles of association (the "Articles of Association"). The Company is further subject to the law of 15 June 2004 relating to the risk capital investment company (loi du 15 juin 2004 relative à la société d'investissement en capital à risque ("Sicar") and any amendment thereto (the "Sicar Law").

The Company will exist under the corporate name of "IFE III SICAR".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager.

In the event that in the view of the Manager extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager.

Art. 3. Object. The object of the Company is to invest, primarily in the main euro zone countries, in mezzanine instruments including notably unlisted corporate bond issues with detachable warrants, warrantless mezzanine, preferred shares, convertible bonds, participating loans and all financial instruments that are senior to common shares of equity and junior to bank, trade or other debt.

Occasionally, in addition to a mezzanine investment, the Company may acquire other financial instruments, including equity positions.

The Company will not have any industry focus. It will invest in buy-outs and buy-ins initiated by management teams, buy-out funds or corporates; it will also assist in acquisitions of minority shareholdings, shareholder rearrangements and other similar transactions.

For the purpose of implementing its investment objectives the Company may, in particular, (i) grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to any undertakings by the granting of loans, facilities or guarantees in any form

and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever; (ii) acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities whatsoever; (iii) exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments; and (iv) carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovables, which are directly or indirectly connected with its object.

The Company may generally take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the Sicar Law.

In order to raise funds the Company will issue shares or share subscription rights and/or debt instruments of any type to institutional, professional or well informed investors within the meaning of article 2 of the Sicar Law.

Art. 4. Duration. The Company is formed for a limited duration until 31st December 2018.

The duration of the Company may be extended upon proposal by the Manager, by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the law for any amendment of the Articles of Association.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued share capital of the Company is set at two hundred thousand and one hundred euro (EUR 200,100) divided into two thousand (2,000) B Shares (the "B Shares"), which B Shares shall be held by the limited partners in representation of a limited partnership interest in the Company, and one (1) C Share (the "C Share"), which shall be held by the unlimited partner, in representation of its unlimited partnership interest in the Company (collectively with the A Shares that the Company may issue from time to time the "Shares"), each Share having a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-). The Shares may be held only by persons or entities qualifying as institutional, professional or well informed investors within the meaning of article 2 of the Sicar Law as well as directors and other persons taking part in the management of the Company.

The authorised share capital of the Company is set at two hundred fifty million one hundred euro (EUR 250,000,100.-) divided into two million four hundred seventy-five thousand (2,475,000) A Shares, twenty-five thousand (25,000) B Shares and one (1) C Share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100) each.

The Manager is authorised and empowered within the limits of the authorised share capital to (i) realise any increase of the issued share capital in one or several tranches, following, as the case may be, the exercise of any subscription rights granted by the Manager within the limits of the authorised share capital under the terms and conditions of any subscription agreement the Company may execute with institutional, professional or well informed investors, by the issuing of new Shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new Shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of Shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the incorporation of the Company. The authorisation may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the laws for any amendment of the Articles of Association.

The Manager may delegate to any duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Shares representing part or all of the issue of new Shares under the authorised capital.

Following each increase of the issued share capital within the limits of the authorised share capital, realized and duly stated in the form provided for by the law, this article will be modified so as to reflect the actual share capital increase. Such modification will be recorded in authentic form by the Manager or by any person duly authorized and empowered by the Manager for this purpose.

The Manager shall not issue any Shares where it appears that such issue would or might result in such Shares being directly or beneficially owned by a person precluded from holding Shares in the Company.

In addition to the issued share capital, the Manager may set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Form of Shares. The Shares will be in the form of registered shares. Ownership of the Shares will result from the recordings in the shareholders' register.

The shareholders' register may be examined by any shareholder and will be kept at the registered office of the Company. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of Shares held, the indication of the payments made on the Shares as well as the transfers of Shares and the dates thereof. Each shareholder will notify to the Company by registered letter its address and any change thereof. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Art. 7. Repurchase of Shares in case of Default.

(i) In case of an event of default occurring during the Commitment Period (being an event determined at the sole discretion of the Manager pursuant to which a shareholder fails to validly comply with its contractual obligations to the Company under share capital call arrangements) the Company shall repurchase the defaulting shareholder's A Shares and/or B Shares at a repurchase price being the lower of one euro (€1.-) per Share and their fair value.

(ii) In case of loss by a shareholder during the entire lifetime of the Company of the status as a professional, institutional or well informed investor (within the meaning of the SICAR law), the Company shall repurchase the defaulting shareholder's A Shares and/or B Shares at a price equal to their fair value based on the principles described hereunder in Article 8 "Valuation of Shares" below.

In such cases the Company shall call for a repurchase, in whole but not in part, of the A Shares or B Shares by notice sent by registered mail at the address which appears in the register of shareholders of the Company mentioning (i) the date of the repurchase, (ii) the number of A Shares or B Shares called for repurchase, (iii) the repurchase price, and (iv) the method and timing of the payment of the repurchase price.

Shareholders have no right to put their shares to the Company for repurchase.

Art. 8. Valuation of Shares. The value of the Shares shall be determined on the basis of their fair value calculated in good faith in accordance with the standards set out by the International Private Equity and Venture Capital Valuation Board (IPEV Valuation Board) or any successor organization, as such valuation principles are from time to time in effect.

Assets will be valued differently according to their category:

- Bonds will be valued on the basis of their face value or original cost (amount invested) plus accrued interest, save for impending risks of loss, in which case they will be duly provisioned;

- Equity shares, and other equity and quasi-equity stakes will be valued on the basis of their market value, as provided for by the IPEV Valuation Board. As an indication, the references retained for market valuation should be comparables, or entry multiples should there be no pertinent comparables. A liquidity discount will be applied when required.

- Any cash or quasi-liquid assets held on a temporary basis will be valued at their face value or their fair market value as determined in good faith in accordance with generally accepted valuation principles and procedures.

Liabilities: all liabilities will be valued on the basis of their nominal cost (+ accrued interest if any).

Art. 9. Transfer of Shares.**9.1. Transfer of A Shares:**

A Shares may only be sold, assigned, transferred or otherwise disposed of according to the following provisions.

A transfer at any time to an affiliate of the transferor does not require the Manager's consent nor trigger any pre-emption right pursuant to this article, provided, that such transfer must be effected under the condition subsequent that the transfer shall become ineffective upon the transferee ceasing to be an affiliate of the transferor.

During a period of three (3) years following the first capital increase by issuance of A Shares (the "First Closing Date"), which period may be extended for a maximum of twelve (12) months by vote of the shareholders upon proposal of the Manager (the "Commitment Period"), no shareholder may, without the prior written consent of the Manager sell, assign, transfer, pledge or otherwise encumber its A Shares (collectively a "Transfer of A Shares") to anyone other than another shareholder.

After the Commitment Period a Transfer of A Shares with another shareholder of the Company does not require Manager's consent nor trigger any pre-emption right pursuant to this article.

After the Commitment Period a Transfer of A Shares with anyone other than another shareholder triggers a pre-emption right for the other shareholders as follows.

Any holder of A Shares who proposes to transfer part or all of his A Shares to anyone other than another shareholder must inform the Manager of its intention to do so by registered letter with acknowledgement of receipt or any other equivalent method (the "Transfer Notice"), giving the name and address of the proposed transferee, or the name and registered office of the proposed transferee where it is a company, the number of A Shares proposed to be transferred, and the price and other conditions applicable to the transfer. In the event of a proposed transfer for no consideration, of an exchange of securities, a contribution to a company or of any agreement for which the transfer of the A Shares is not the only purpose, the transferor shall indicate in the Transfer Notice a price for the relevant A Shares.

The Manager shall without delay inform the other holders of A Shares of the proposed transfer and of their right of pre-emption. During sixty (60) calendar days from the date of receipt of the Transfer Notice by the Manager, the other shareholders shall inform the Manager of their intention to acquire the offered A Shares at the price set by the selling shareholder and the number and amount of A Shares they intend to acquire. If the price proposed by the selling shareholder is manifestly exaggerated in the opinion of the Manager, a shareholder interested in the acquisition of the offered A Shares may request that the Manager appoints an independent expert who shall assess the value of the A Shares to be transferred and shall determine the price for the transaction.

If the number and amount of the offered A Shares is less than the number and amount of A Shares the other shareholders are willing to purchase, the number and amount of the offered A Shares to be transferred to each shareholder having exercised its pre-emptive right will be equal to the number or amount of A Shares such shareholder is willing to

purchase multiplied by a fraction the numerator of which is the total number or amount of offered A Shares and the denominator of which is the total number or amount of A Shares that the shareholders having exercised their pre-emptive right are willing to purchase and rounded to the nearest whole number.

To the extent such offered A Shares have not been acquired by the other shareholders, the selling shareholder shall have the right after the sixty (60) calendar days period and during a sixty (60) days period starting at the end of the sixty (60) calendar days period, to sell its A Shares to any third party of its choice at a price equal to or higher than the price notified to the Manager.

Notwithstanding the above, the Manager may restrict or prevent the acquisition and ownership of A Shares as the Manager thinks necessary for the purpose of ensuring that no A Shares in the Company are acquired or held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular the Sicar Law.

The Manager shall be entitled, for the purpose of ensuring that no A Shares in the Company are held by or on behalf of any person in breach of any law or requirements of any country or governmental or regulatory authority, and, in particular the Sicar Law, to at any time require any person whose name is entered in the shareholders register to furnish to the Manager any information in such form and substance it may in its discretion consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's Shares rests in a person who is precluded from holding Shares in the Company.

9.2. Transfer of B Shares:

B Shares may freely be sold, assigned, transferred or otherwise disposed of provided that the transferee is authorised to hold shares of the Company according to the Sicar Law.

9.3. Transfer of C Share:

All but not less than all the C Shares may be sold, assigned, transferred or otherwise disposed of subject to approval of the shareholders (i) voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of the Articles of Association and (ii) approving the new C Shareholder as Manager of the Company after the transfer. Any transfers of C Shares not approved by the shareholders shall be unenforceable against the Company.

9.4. General:

For the purposes of this article, a disposal or transfer of Share shall include the sale, assignment, transfer into a trust or other fiduciary relation, pledge, mortgage or any compulsory disposal of a Share.

Any transfer of Shares will be registered in the shareholders register, either in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code or by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee. A transfer of shares may be made only in favour of a transferee authorised to hold shares of the Company according to the Sicar law.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders register will be delivered to the shareholders upon request by the shareholders. The Company may issue multiple share certificates.

Chapter III. Management, Managers, Auditors

Art. 10. Management. The Company shall be managed by IFE Gestion (the "Manager"), in its capacity as sole unlimited partner and holder of all C Shares of the Company.

The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

The Manager may be removed in the event of fraud, gross negligence, gross professional misconduct, wilful default, wilful illegal acts or a conscious and material breach of its obligations and duties and must then be immediately replaced by a resolution of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of the Articles of Association, but without a veto right of the Manager in his capacity as unlimited partner of the Company.

The Manager is not entitled to voluntarily withdraw as Manager without the approval of the shareholders voting with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the law for any amendment of the Articles of Association.

Art. 11. Powers of the Manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by law or by the Articles of Association to the general meeting of shareholders or to the auditor are in the competence of the Manager. The Manager may appoint at its costs such advisors, including any investment advisors, it will deem useful or necessary to assist the Manager in the management of the Company.

Art. 12. Fees payable to and Expenses incurred by the Manager. The Manager shall be entitled to receive in respect of the carrying out of its management of the Company a management fee and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager in relation with the management of the Company or the pursuit of the

Company's corporate object, all in accordance with the terms of a management agreement the Manager shall execute with the Company.

Art. 13. Liability of the Manager and of the shareholders. The Manager, in its capacity as General Partner, shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The shareholders other than the Manager shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the amount they have committed to pay on each share in the Company they have subscribed to or have committed to subscribe to.

Art. 14. Delegation of Powers. The Manager may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more of its directors, officers, employees or other persons or delegate special powers or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by it.

Art. 15. Representation. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the Manager, acting through one or more duly authorised signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion.

Art. 16. Conflicts of interest. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of its directors, managers, officers or employees, have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Art. 17. Dissolution Incapacity of the Manager. In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be dissolved. In that event the Company's auditor shall designate one or more temporary administrators, who need not be shareholders, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen (15) days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the way provided for by the Articles of Association or, as the case may be, by applicable laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders shall convene. The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Art. 18. Advisory Board. An advisory board (the "Advisory Board") will be established by the Manager which shall lay down its composition and procedures.

The Advisory Board will generally supervise and monitor the investment policy of the Company, and will report to the Manager for the information of the shareholders. The Advisory Board will be informed of all investment proposals and be required to endorse any investment by the Company for a value exceeding ten per cent (10%) of the total resources of the Company as defined in the placement memorandum issued by the Company, before the Manager approves such investment.

The Advisory Board will in addition be in charge of all compliance matters, notably regarding conflicts of interest, pertaining to the Company or relating to its operations and management. Compliance matters may be submitted to the Advisory Board by any of the shareholders of the Company.

The Company shall indemnify the members of the Advisory Board against any claims, liabilities, costs, damages and expenses, including legal fees, incurred by them by reason of their activities on behalf of the Company except where such claim is the result of fraud, gross negligence, gross professional misconduct, wilful default, wilful illegal acts or a conscious and material breach of their duties.

Art. 19. Auditor. The general meeting of shareholders shall appoint as an auditor being a "réviseur d'entreprises agréé" who shall carry out the duties prescribed by Article 27 of the Sicar Law.

Chapter IV. - Meeting of shareholders

Art. 20. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

It shall neither carry out nor ratify acts which involve the Company vis-à-vis third parties nor resolve to amend these Articles of Association without the Manager's consent.

Art. 21. Annual General Meeting. The annual general meeting of the shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the third Wednesday in April at 1.00 p.m.

If such day is a Luxembourg public holiday, the meeting will be held on the next following Luxembourg business day.

Art. 22. Other General Meetings. The Manager or the auditor may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth (1/10) of the Company's capital so require.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgement of the Manager, which is final, circumstances so require.

Art. 23. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon call by the Manager or the auditor made in compliance with Luxembourg law. The notice sent to the shareholders in accordance with the law will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted.

If all the shareholders are present or represented at a shareholders' meeting and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 24. Attendance Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at all general meetings.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing as his proxy another person who need not be a shareholder himself.

Any company or other legal entity being a shareholder may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise in writing such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Manager may require.

The Manager may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Manager at least five (5) days prior to the date set for the meeting. The Manager may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a shareholders' meeting.

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of Shares, the creditors and debtors of pledged Shares must appoint one sole person to represent them at the general meeting of shareholders.

Art. 25. Proceedings. The general meeting of shareholders shall be presided by the Manager or by a person designated by the Manager.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting of shareholders.

Art. 26. Adjournment. The Manager may adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. He must adjourn it if so required by shareholders representing at least one fifth (1/5) of the Company's capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 27. Vote. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Each Share entitles to one vote. The exercise of the voting right attached to shares in respect of which calls have not been paid shall be suspended until such time as those calls which have been duly made and are payable, shall have been paid.

Voting takes place by a show of hands unless the general meeting of shareholders resolves by a simple majority vote to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast. Save as otherwise stated herein, no resolution may be adopted without the consent of the Manager.

Art. 28. Extraordinary General Meetings. At any extraordinary general meeting of shareholders convened in accordance with the law for amending the Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed amendment to be adopted, and save as otherwise provided by law, a two-thirds (2/3) majority of the votes of the shareholders present or represented is required at any such general meeting of shareholders. Save as otherwise stated in the Articles of Association, no resolution may be adopted without the consent of the Manager.

Notwithstanding the above, the waiver of the Sicar status requires the unanimous consent of the shareholders and the prior consent of the Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier.

Art. 29. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

Art. 30. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 31. Financial statements. The Manager shall prepare, for approval by the shareholders, annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice. The Manager shall as well prepare semi-annual financial statements.

Art. 32. Appropriation of Profits. The general meeting of shareholders shall determine how the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the profits to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholders subject to the following preferred rights

(i) the A Shares shall be entitled to preferred dividend rights equal to seven per cent (7%) per annum of the total contribution in the Company by the holders of the A Shares on a cumulative basis (i.e. any preferred rights not distributed in any previous year shall be added to the rights of the following year and interest at a rate of seven per cent (7%) per annum shall accrue on such deferred rights), for the avoidance of doubt, such preferred dividend rights shall only be paid upon the holders of the A Shares having received an amount corresponding to their contribution, subject to the capital minimum requirements of the Company, and shall not be computed in respect of redeemed contribution;

(ii) the C Shares shall then be entitled to preferred dividend rights equal to seven per cent (7%) per annum of the paid up C Shares, on a cumulative basis (i.e. any preferred rights not distributed in any previous year shall be added to the rights of the following year and interest at a rate of seven per cent (7%) per annum shall accrue on such deferred rights);

(iii) the B Shares shall then be entitled to preferred dividend rights equal to twenty-five per cent (25%) of the preferred dividends paid to the holders of the A Shares, on a cumulative basis (i.e. preferred rights not distributed in any previous year shall be added to the rights of the following year and interest at a rate of seven per cent (7%) per annum shall accrue on such deferred rights). Such preferred rights shall only be paid upon the A Shares and C Shares having received payment of their preferred dividend rights; no payment for the B Shares preferred rights shall occur before a term of five (5) years from the First Closing Date;

(iv) upon the preferred dividend rights of the A Shares, B Shares and C Shares due or overdue having been paid in full, the holders of the A Shares shall be entitled to eighty per cent (80%) of the remaining distributable profits and the holders of the B Shares to twenty per cent (20%) of the remaining distributable profits.

The dividend rights attached to Shares in respect of which calls have not been paid shall be suspended until such time as those calls which have been duly made and are payable, shall have been paid.

In compliance with the foregoing provisions, the Manager may make advance payments on dividends to the shareholders. The Manager fixes the amount and the date of payment of any such advance payments.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 33. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved prior to the term provided in Article 4 of the Articles of Association by a decision of the general meeting of shareholders voting with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the laws for any amendment of these Articles of Association.

In case of dissolution of the Company upon occurrence of its term or upon a resolution of the shareholders, the liquidation of the Company will be carried out by the Manager or such other person (who may be physical persons or legal entities) proposed by the Manager and appointed by a general meeting of shareholders who will determine its/their powers and its/their compensation in accordance with the Sicar Law.

After payment of all debts of and charges of the Company including the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with the distribution rules set out for dividend distributions and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result.

Moneys available for distribution to the shareholders in the course of the liquidation that are not claimed by shareholders will at the close of liquidation be deposited at the Caisse des Consignations in Luxembourg pursuant to Article 22 of the Sicar Law.

Chapter VII. Indemnity, Applicable law

Art. 34. Indemnity. Upon their first written request the Company shall indemnify the Manager, including each of its directors, officers, agents, delegates, employees and advisors, (each an "Indemnatee"), from all third party claims and related expenditures (including attorney's fees and expenses) or other damages arising out of or in connection with acts or omissions of the Indemnatee in connection with the direct or indirect obligations or authorisations accruing to the Indemnatee from performing a task for the Company in pursuit of the corporate object, unless the act or omission is attributable to the Indemnatee's gross negligence, fraud or wilful illegal act.

The Company is entitled to reject third party claims arising vis-à-vis the Indemnatee on behalf of the Indemnatee, both out of court or in court, or to assume the defence of the Indemnatee. As soon as an Indemnatee gains knowledge of any

such claim of a third party he will notify the Company immediately thereof, furnish the Company with any information or documents in relation to the indemnification claim and support the Company, as necessary, in any joint action to reject the third party claims. Without prior written consent of the Company, the Indemnitee will not accept any liability towards third parties, enter into a settlement, whether inside or outside of court, nor make any step in the proceedings with respect to such claims of third parties within the above meaning.

Art. 35. Force Majeure. If in case of force majeure the Manager, its directors, officers, agents, delegates, employees and advisors should not be able to meet their obligations under the Articles of Association or should be in default with their obligations under the Articles of Association, the Manager shall not be liable for such disability or default.

Force majeure in the sense of the Articles of Association shall be all unpredictable events outside the sphere of influence of the Manager, its directors, officers, partners, agents, delegates, employees and advisors and the consequences of which would not be minimised by reasonable efforts of such person.

Art. 36. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended and the Sicar Law.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholder	subscribed capital EUR	number of shares	amount paid-in EUR
IFE Gestion	100	1 C Share	100
IFE Mezzanine	<u>200,000</u>	2,000 B Shares	<u>10,000</u>
Total:	200,100		10,100

The Class C Share has been fully paid and the Class B Shares have been paid in at the extent of five percent (5%) representing ten thousand one hundred euro (EUR 10,100.-), which is at the disposal of the Company, wherever proof has been given to the undersigned notary.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2011.

Shareholders resolutions

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting.

Having first verified that the meeting was regularly constituted, they have passed the following resolutions, by unanimous vote:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at one (1) the number of auditors and further resolved to elect the following as auditor for a period ending at the first annual general meeting of shareholders

BDO Audit, a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 116726.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing persons, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt trois décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg).

Ont comparu:

1) IFE Gestion, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-109767, représentée par Me Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 22 décembre 2010; et

2) IFE Mezzanine, une société de droit français ayant son siège social 41, Avenue George V, F-75008 Paris, ici représentée par Me Nicolas GAUZÈS, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Paris, le 22 décembre 2010.

Lesdites procurations, signées par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer entre eux:

Chapitre I^{er}. Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre IFE Gestion, en tant qu'associé commandité (l'«Associé Commandité»), les associés fondateurs (les «Associés Commanditaires»), et tous ceux qui pourront devenir associés, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts (les «Statuts»). La Société sera en plus régie par la loi du 15 juin 2004 sur les sociétés d'investissement en capital à risque (la «Loi sur les SICAR»).

La Société adoptera la dénomination «IFE III SICAR».

Art. 2. Siège Social. La Société aura son siège social dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société au siège social ou les communications aisées avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant le transfert provisoire du siège social, restera une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant.

Art. 3. Objet. L'objet social est d'investir, principalement dans les principaux pays de la zone euro, en instruments intermédiaires, comprenant notamment des obligations non cotées émises avec des bons de souscription, des mezzanines sans bon de souscription, des actions de préférence, des obligations convertibles, des prêts participatifs et tous les instruments financiers prioritaires par rapport aux actions ordinaires et subordonnés aux dettes bancaires, commerciales ou autres. Occasionnellement, en plus d'un investissement intermédiaire, la Société peut acquérir d'autres instruments financiers, comportant une participation au capital.

La Société n'a pas d'orientation sectorielle. Elle investira dans des achats d'entreprises initiées ou non par les équipes de gestion, des fonds d'investissement ou d'autres sociétés, elle participera également à des acquisitions de participations minoritaires, des restructurations d'actionariat et autres transactions similaires.

Afin de poursuivre ses objectifs d'investissement, la Société peut, notamment, (i) accorder une assistance financière directe et/ou indirecte de toute nature à toute entreprise en consentant des prêts, crédits ou garanties de quelque nature que ce soit et pour n'importe quelle durée et leur fournir conseils et assistance de toute nature; (ii) acquérir par voie de souscription, achat, échange ou de toute autre manière, des certificats d'actions, des actions ou autres participations, titre de placement (sûretés), obligations, obligations non garanties, certificats de dépôt et autres instruments de dette et plus généralement tout titre de participation et instrument financier représentant des droits de propriété, créance ou titre de placement (sûretés) cessibles (transférables); (iii) exercer tous les droits attachés à ces titres de placement (sûretés) et instruments financiers; et (iv) exécuter toute transaction commerciale, financière relative à des biens mobiliers ou immobiliers, qui est directement ou indirectement liée à cet objet.

La Société peut généralement prendre toute mesure et accomplir toute opération qu'elle jugera utile à la réalisation et au développement de ses objectifs dans les limites de ce qui est autorisé par la Loi sur les SICAR.

Afin de mobiliser des fonds, la Société émettra des actions ou des droits de souscriptions d'actions et/ou des instruments de dette en faveur d'investisseurs institutionnels, professionnels ou avertis au sens de l'article 2 de la Loi sur les SICAR.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée limitée prenant fin le 31 décembre 2018. La durée de la Société pourra être prolongée, sur proposition du Gérant, par une résolution des actionnaires votant selon les règles de quorum et de majorité prévus par la loi pour la modification des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent mille cent euros (EUR 200.100,-) divisé en deux mille (2.000) actions B (les «Actions B»), lesquelles Actions B seront détenues par les Associés Commanditaires en représentation de leur participation limitée dans la Société et une (1) action C (l'«Action C»), qui sera détenue par l'Associé Commandité en représentation de sa participation illimitée dans la Société (collectivement les «Actions»), chaque action ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-).

Les Actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs institutionnels, professionnels ou investisseurs qualifiés d'investisseurs avertis au sens de l'article 2 de la Loi sur les SICAR ainsi que par les dirigeants et autres personnes qui interviennent dans la gestion de la Société.

Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent cinquante million et cent euros (EUR 250.000.100,-), divisé en deux million quatre cent soixante-quinze mille (2.475.000) Actions A, vingt-cinq mille (25.000) Actions B et une (1) Action C ayant une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Le Gérant est autorisé et a le pouvoir, dans les limites du capital autorisé, de (i) réaliser toute augmentation de capital social en une seule ou plusieurs tranches suite à, selon le cas, l'exercice des droits de souscription conférés par le Gérant dans les limites du capital autorisé et d'après les conditions générales de tout contrat de souscription que la Société peut conclure avec un investisseur institutionnel, professionnel ou avisé, par l'émission d'Actions nouvelles, avec ou sans prime d'émission, contre apports en numéraire ou en nature, par transformation de créances ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des Actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des Actionnaires en cas d'émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pour une période prenant fin cinq (5) ans après la constitution de la Société. Cette autorisation peut être renouvelée par une résolution de l'assemblée générale des Actionnaires adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, selon le cas, par la loi sur la modification des Statuts. Le Gérant peut déléguer à tout fondé de pouvoir ou toute autre personne dûment autorisée, la responsabilité de recueillir les souscriptions et de recevoir le paiement des Actions représentant tout ou partie de l'émission de nouvelles Actions dans le cadre du capital autorisé.

Après chaque augmentation de capital émis effectuée dans les limites du capital autorisé, réalisée et déclarée dans les formes prévues par la loi cet article sera modifié afin de refléter ladite augmentation de capital. Cette modification sera enregistrée en la forme authentique par le Gérant ou toute autre personne dûment autorisée et habilitée par le Gérant à cet effet.

Le Gérant n'émettra aucune Action où il apparaît qu'une telle émission pourrait résulter en ce que les Actions seraient détenues directement ou que la propriété en serait donnée à des personnes ne pouvant détenir d'Actions dans la Société. En plus du capital social, le Gérant pourra établir un compte de prime d'émission dans lequel toutes les primes payées sur n'importe quelle Action en plus de sa valeur nominale seront transférées. Le montant de ce compte de primes d'émission peut être utilisé pour effectuer le paiement de toute Action que la Société pourra racheter à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour réaliser des distributions aux actionnaires ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Forme d'Actions. Les Actions seront nominatives. La propriété des actions nominatives résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Le registre des actionnaires dont tout Actionnaire pourra prendre connaissance sera tenu au siège social. Le registre contiendra la désignation précise de chaque Actionnaire et l'indication du nombre des Actions détenues, l'indication des paiements effectués sur les Actions ainsi que les cessions d'Actions avec leur date.

Chaque Actionnaire notifiera à la Société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse communiquée.

Art. 7. Rachat d'Actions Propres.

(i) En cas de défaillance survenant pendant la Période d'Engagement (à savoir tout événement déterminé à la seule discrétion du Gérant, par lequel un actionnaire a manqué de se conformer à ses obligations contractuelles envers la Société dans le cadre des accords relatifs à un appel de capital), la Société peut racheter les Actions A et/ou les Actions B de l'actionnaire défaillant à un prix de rachat égal au plus bas entre un euro (EUR 1,-) par Action et leur juste valeur de marché.

(ii) En cas de perte par un actionnaire pendant toute la durée d'existence de la Société du statut d'investisseur professionnel, institutionnel ou investisseur avisé au sens de la Loi sur les SICAR, la Société peut racheter les Actions A et/ou les Actions B dudit actionnaire à un prix de rachat égal à leur juste valeur sur base des principes décrit ci-après à l'Article 8 «Évaluation des Actions».

La Société peut appeler pour un rachat, en totalité mais pas en partie, des Actions A ou des Actions B par l'envoi d'un avis par lettre recommandée à l'adresse qui figure dans le registre des actionnaires de la Société, mentionnant (i) la date du rachat, (ii) le nombre des Actions A et des Actions B appelés pour le rachat, (iii) le prix de rachat, et (iv) la méthode et les délais de paiement du prix de rachat.

Les actionnaires n'ont pas droit d'offrir leurs Actions à la Société pour le rachat.

Art. 8. Évaluation des Actions. La valeur des Actions sera déterminée sur la base de leur juste valeur calculée en toute bonne foi conformément aux standards fixés par l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Board (IPEV Valuation Board) ou toute organisation lui succédant, selon les principes d'évaluation en vigueur de temps à autre.

Les Actifs seront évalués différemment selon leur catégorie:

- Les obligations seront évaluées sur base de leur valeur faciale ou de le coût initial (montant investi) plus intérêts accrus, sauf risques de perte, auquel cas les risques seront dûment provisionnés;
- Les actions et autres instruments de capital ou quasi-capital seront évalués sur base de leur valeur de marché, conformément aux standards fixés par l'International Private Equity and Venture Capital Valuation Board (IPEV Valuation Board). A titre indicatif, les références retenues pour la valorisation de marché seront les comparables ou les multiples dans la mesure où il n'existerait pas de comparables pertinents. Une réduction liée à la liquidité sera appliquée si nécessaire.
- Les liquidités ou quasi-liquidités détenues sur base temporaire seront évaluées à leur valeur faciale ou à leur juste valeur de marché telle que fixée de bonne foi conformément aux principes et procédures d'évaluation généralement acceptés.

Passifs: les passifs seront évalués sur base de leur coût nominal (plus intérêts dus le cas échéant).

Art. 9. Transfert d'Actions.

9.1. Transfert d'Actions A:

Les Actions A ne peuvent être vendues, cédées, transférées ou autrement aliénées que conformément aux dispositions suivantes.

Un transfert à tout moment à une société affiliée de celui qui transfère ne nécessite pas le consentement du Gérant ni n'engendre de droit de préemption d'après cet article, pourvu qu'un tel transfert soit effectué sous la condition subéquente que le transfert est sans effet lorsque le cessionnaire cesse d'être une société affiliée du cédant.

Pendant une période de trois (3) ans suivant la première augmentation de capital par émission d'Actions A (la «Date de la Première Souscription»), cette période pouvant être prolongée de douze (12) mois maximum par vote des actionnaires, sur proposition du Gérant (la «Période d'Engagement»), aucun actionnaire ne pourra, sans l'accord préalable par écrit du Gérant, vendre, céder, transférer, gager ou autrement grever ses Actions A (collectivement un «Transfert d'Actions A») à quiconque autre qu'un autre actionnaire. Après la Période d'Engagement, un Transfert d'Actions A avec un autre actionnaire ne nécessite pas le consentement du Gérant ni n'engendre de droits de préemption d'après cet article.

Après la Période d'Engagement, un Transfert d'Actions A avec quiconque autre qu'un autre actionnaire engendre le droit de préemption suivant.

Tout détenteur d'Actions A qui propose de transférer tous ou une partie de ses Actions A à quiconque autre qu'un autre Actionnaire doit informer le Gérant de son intention de ce faire par lettre recommandée avec accusé de réception ou toute autre méthode équivalente (l'«Avis de Transfert»), mentionnant le nom et l'adresse du cessionnaire proposé, ou le nom et le siège social du cessionnaire proposé lorsqu'il s'agit d'une société, le nombre d'Actions A proposées d'être transférées, et le prix et autres conditions applicables au transfert. Au cas d'un transfert proposé sans contrepartie, d'un échange de sûretés, un apport à une société ou d'un contrat pour lequel le transfert de Actions A n'est pas le seul objet, le cédant indique dans l'Avis de Transfert un prix pour les Actions A concernés. Le Gérant informe sans délai les autres détenteurs d'Actions A du transfert proposé et de leurs droits de préemption. Pendant soixante (60) jours civils à partir de la date de réception de l'Avis de Transfert par le Gérant, les autres actionnaires pourront informer le Gérant de leur intention d'acquérir les Actions A offerts au prix fixé par l'actionnaire vendeur et le nombre et le montant des Actions A qu'ils ont l'intention d'acquérir. Si le prix proposé par l'actionnaire vendeur est manifestement exagéré dans l'opinion du Gérant, un actionnaire intéressé à l'acquisition des Actions A offerts peut demander à ce que le Gérant nomme un expert indépendant qui pourra évaluer la valeur des Actions A à transférer et déterminer le prix de la transaction.

Si le nombre et le montant des Actions A offerts est inférieur au nombre et au montant des Actions A que les autres actionnaires désirent acheter, le nombre et le montant des Actions A offerts à être transférés à chaque actionnaire ayant exercé son droit de préemption sera égal au nombre et au montant des Actions A que cet actionnaire désire acheter multiplié par une fraction dont le numérateur correspondra au nombre ou au montant total des Actions A offerts et dont le dénominateur correspondra au nombre ou au montant des Actions A que les actionnaires ayant exercé leur droit de préemption désirent acheter et arrondi au nombre entier le plus proche.

Pour autant que ces Actions A n'ont pas été acquises par les autres actionnaires, l'actionnaire vendeur a le droit, après la période de soixante (60) jours civils et pendant une période de soixante (60) jours commençant à la fin de la période de soixante (60) jours civils, de vendre ses Actions A à un tiers de son choix à un prix égal ou supérieur au prix notifié au Gérant.

Nonobstant ce qui précède, le Gérant peut restreindre ou éviter l'acquisition et le transfert de propriété d'Actions A que le Gérant estime nécessaire afin d'assurer qu'aucun Bien de Catégorie A dans la Société ne soit acquis ou détenu par ou pour le compte d'une personne en infraction avec la loi ou les exigences d'un pays ou d'une autorité gouvernementale ou réglementaire, et en particulier, à la Loi sur les SICAR.

Le Gérant est habilité, afin d'assurer qu'aucune Action A dans la Société ne soit acquis ou détenu par ou pour le compte d'une personne en infraction avec la loi ou les exigences d'un pays ou d'une autorité gouvernementale ou réglementaire, et en particulier, à la Loi sur les SICAR, à exiger à tout moment de toute personne dont le nom figure dans le registre

des actionnaires de fournir au Gérant des informations de forme et de fond qu'il considère, à sa discrétion, utiles afin de déterminer si oui ou non cet actionnaire est une personne est autorisé à détenir des Actions dans la Société.

9.2. Transfert d'Actions B

Les Actions B peuvent être librement vendues, cédées, transférées ou autrement aliénées à condition que le cessionnaire soit autorisé à détenir des actions de la Société conformément à la Loi sur le SICAR.

9.3. Transfert d'Actions C

La totalité mais pas moins que la totalité des Actions C peut être vendue, cédée, transférée ou autrement aliénée sous réserve de l'approbation des actionnaires (i) votant selon les règles de quorum et de majorité fixées par les Statuts ou, selon le cas, par la loi pour une modification des Statuts et (ii) agréent le nouveau porteur d'Actions C comme Gérant de la Société après le transfert. Tout transfert d'Actions C non approuvé par les actionnaires n'est pas opposable à la Société.

9.4. Généralités

Aux fins de cet article, une aliénation ou un transfert d'Action inclut la vente, cession, transfert dans un trust ou autre relation fiduciaire, gage, hypothèque ou expropriation d'une Action.

Tout transfert d'Actions sera inscrit dans le registre des actionnaires, soit conformément aux règles sur la cession de créance prévues à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois ou par une déclaration de transfert inscrite dans le registre des actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) représentant(s). En plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires, tout transfert mentionné dans une correspondance ou un autre document démontrant le consentement du cédant et du cessionnaire. Un transfert d'Actions peut être fait seulement en faveur d'un cessionnaire autorisé à détenir des actions de la Société conformément à la Loi sur le SICAR.

Les Certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront fournis aux actionnaires sur demande des actionnaires. La Société peut émettre des certificats d'actions multiples.

Chapitre III. Gestion, Gérants, Réviseurs

Art. 10. Gestion. La Société sera gérée par IFE Gestion (le «Gérant»), en sa qualité d'unique Associé Commandité et de détenteur de toutes les Actions C de la Société.

Les autres Actionnaires ne participeront ni n'interféreront dans la gestion de la Société.

Le Gérant peut être révoqué en cas de fraude, négligence grave, négligence grave professionnelle, manquement délictueux, actes illégaux délibérés ou violation délibérée et significative de ses obligations et devoirs et doit alors être immédiatement remplacé par une résolution des actionnaires votant selon les règles de quorum et de majorité fixées par les présents Statuts ou, selon le cas, par la loi pour une modification des Statuts, mais sans droit de veto du Gérant en sa qualité d'Associé Commandité de la Société.

L'Associé Commandité n'est pas autorisé à se retirer volontairement de son poste de Gérant sans l'accord préalable des actionnaires votant selon les règles de quorum et de majorité établies par les Statuts ou, selon le cas, par la loi pour une modification des Statuts.

Art. 11. Pouvoirs du Gérant. Le Gérant a les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la poursuite de l'objet social de la Société. Tous pouvoirs non réservés expressément par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des actionnaires ou au réviseur sont de la compétence du Gérant. Le Gérant peut nommer à ses frais des consultants, y compris des consultants en investissements, qu'il jugera utile ou nécessaire pour assister le Gérant dans la gestion de la Société.

Art. 12. Frais Remboursables et Dépenses supportées par le Gérant. Le Gérant recevra de la Société pour sa gestion des honoraires de gestion et sera également remboursé des autres dépenses qu'il supportera en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société, le tout conformément aux dispositions d'un contrat de gestion que le Gérant signera avec la Société.

Art. 13. Responsabilité du Gérant et des Actionnaires. Le Gérant, en sa qualité d'Associé Commandité est responsable conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par les actifs de la Société.

Les actionnaires autres que le Gérant s'abstiendront d'agir au nom et pour le compte de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales ou autrement, et, par conséquent, ils seront seulement responsables pour la libération du montant qu'ils se sont engagés à payer pour chaque Action souscrite de la Société ou qu'ils se sont engagés à souscrire.

Art. 14. Délégation de Pouvoirs. Le Gérant peut déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs de ses dirigeants ou employés ou non ou conférer des pouvoirs spéciaux, ou confier des fonctions déterminées permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Art. 15. Représentation de la Société. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la seule signature du Gérant, agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés, tels que nommés discrétionnairement par le Gérant.

Art. 16. Conflits d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre société ou entreprise sera affecté ou déclaré nul par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs de ses directeurs, gérants, membres de la direction ou employés ont un intérêt personnel dans, ou est un actionnaire, directeur, gérant, membre de la direction ou employé de cette autre société ou entreprise. Une personne liée, comme décrit ci-dessus, à une société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement dans des relations d'affaires ne devra pas être, seulement en raison d'une telle affiliation avec cette autre société ou entreprise, interdite d'engager, voter ou agir autrement sur des sujets en relation avec ces contrat ou affaires.

Art. 17. Dissolution - Incapacité du Gérant. En cas de dissolution ou incapacité légale du Gérant ou si pour toute autre raison le Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas dissoute.

Dans ce cas le réviseur de la Société nommera un ou plusieurs administrateurs temporaires, actionnaires ou non, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires aux fins de nomination d'un nouveau Gérant.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de sa ou de leur nomination, le ou les administrateur(s) devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou selon le cas, par la loi applicable.

Les devoirs des administrateurs consistent à accomplir des actes urgents et des actes de simple administration jusqu'à ce que l'assemblée générale des actionnaires se réunisse. Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.

Art. 18. Comité Consultatif. Un comité consultatif (le «Comité Consultatif») sera mis en place par le Gérant qui en fixe la composition et les procédures.

Le Comité Consultatif surveille et contrôle généralement la politique d'investissement de la Société et rendra compte au Gérant pour l'information des Actionnaires. Le Comité Consultatif sera informé de toutes les propositions d'investissement et devra avoir approuvé tout investissement par la Société dont la valeur excède dix pour cent (10%) des ressources totales de la Société tel que défini dans le memorandum de placement émis par la Société, avant que le Gérant n'approuve un tel investissement.

Le Comité Consultatif sera en plus chargé de tous les sujets de conformité, notamment relatifs aux conflits d'intérêt liés à la Société ou relatifs à ses opérations et à sa gestion. Des sujets de conformité peuvent être soumis au Comité Consultatif par les actionnaires de la Société.

La Société indemnifiera les membres du Comité Consultatif contre toutes demandes d'indemnités, responsabilité, coûts, dommages-intérêts et dépenses, y compris les frais de justice, qu'ils auront encourus en raison de leurs activités au service de la Société à condition que ces demandes ne résultent pas de fraude, négligence grave, négligence grave professionnelle, manquement délibéré, actes illégaux délibérés ou une violation délibérée et significative de leurs obligations.

Art. 19. Réviseur. L'assemblée générale des actionnaires nomme un réviseur d'entreprises qui sera un réviseur d'entreprises agréé et qui accomplit les devoirs prescrits à l'article 27 de la Loi sur les SICAR.

Chapitre IV. Assemblée générale des actionnaires

Art. 20. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires. Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Elle n'exécutera ni ne ratifiera aucun acte engageant la Société vis-à-vis de tiers ni ne décidera de modifier les présents Statuts sans le consentement du Gérant.

Art. 21. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunira au siège social de la Société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le troisième mercredi d'avril à 13 heures.

Si ce jour est un jour férié légal au Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 22. Autres Assemblées Générales. Le Gérant ou le réviseur peuvent convoquer d'autres assemblées générales. De telles assemblées doivent être convoquées si les actionnaires représentant au moins un dixième (1/10) du capital social de la Société le demandent.

Les assemblées générales d'actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant, le requièrent.

Art. 23. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires seront convoqués par le Gérant ou le réviseur conformément à la loi luxembourgeoise. Les convocations envoyées aux actionnaires conformément à la loi indiqueront l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée des actionnaires et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 24. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole à toutes les assemblées générales.

Un actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non. Toute société ou autre personne juridique qui est actionnaire peut donner

procuracion sous la signature d'un représentant dûment habilité ou peut autoriser par écrit, par télécopie ou par télégramme une personne qu'elle estime apte à agir comme son représentant à toute assemblée générale, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs que le Gérant pourrait exiger.

Le Gérant peut arrêter la forme des procurations et il peut exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par le Gérant au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Le Gérant pourra déterminer toutes autres conditions qui devront être remplies en vue de la participation à une assemblée des actionnaires.

Chaque action est indivisible pour autant que la Société est concernée. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nupropriétaires d'Actions, les créiteurs et les débiteurs d'Actions mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 25. Procédures. L'assemblée générale sera présidée par le Gérant ou par une personne nommée par le Gérant.

Le président de l'assemblée générale nommera un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élira un scrutateur.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi nommés ensemble, forment le bureau de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 26. Report. Le Gérant peut reporter toute assemblée générale de quatre (4) semaines au plus. Il doit le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins un cinquième (1/5) du capital de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà prise.

L'assemblée générale reportée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les Actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 27. Vote. Une liste de présence indiquant les noms des actionnaires et le nombre et la catégorie d'Actions pour lesquelles ils prennent part au vote est signée par chacun d'eux ou par leurs mandataires avant l'ouverture de l'assemblée.

L'assemblée générale peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Chaque Action donne droit à une voix. L'exercice du droit de vote attaché aux actions relativement auxquelles les appels n'ont pas été payés sera suspendu jusqu'à ce que ces appels qui ont été dûment faits et qui sont payables, aient été payés.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, à moins que l'assemblée générale décide par un vote à la majorité simple d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts ou en vue du vote sur des résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des Statuts, les résolutions seront prises, sans considération du nombre d'actions représentées, à la majorité simple des votes émis. A moins que les présents Statuts n'en disposent autrement, aucune décision ne peut être adoptée sans le consentement du Gérant.

Art. 28. Assemblées Générales Extraordinaires. Lors de toute assemblée générale extraordinaire convoquée conformément à la loi en vue de la modification des Statuts de la Société ou en vue du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité prévues pour la modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises et en circulation. Si ledit quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée pour laquelle aucun quorum ne sera requis. Pour que la modification proposée soit adoptée, et sauf si la loi en dispose autrement, une majorité de deux tiers des votes des actionnaires présents ou représentés est requise. A moins que les présents Statuts n'en disposent autrement, aucune résolution ne peut être adoptée sans le consentement du Gérant.

Nonobstant ce qui précède, la renonciation au statut de Sicar requière le vote unanime des actionnaires et l'accord préalable de la Commission de Surveillance du Secteur Financier de Luxembourg.

Art. 29. Procès-verbaux. Les procès-verbaux de toute assemblée générale des actionnaires seront signés par le président de l'assemblée, le secrétaire et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout actionnaire ou mandataire d'actionnaires qui le demande.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux à produire en justice ou autrement devront être signés par le Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 30. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 31. Adoption des Comptes Annuels. Le Gérant doit préparer, pour approbation par les actionnaires, les comptes annuels suivant les dispositions de la loi et la pratique comptable luxembourgeoises. Le Gérant doit également préparer des comptes semi-annuels.

Art. 32. Affectation des Bénéfices. L'assemblée générale des actionnaires détermine l'affectation des bénéfices nets de l'exercice, ainsi que le cas échéant les bénéfices reportés, réserves ou prime d'émission distribuables aux actionnaires,

aux réserves, aux provisions, au report à nouveau ou au paiement de dividendes, sous réserve des droits préférentiels suivants:

(i) les Actions A ont droit à des dividendes préférentiels égaux à sept pour cent (7%) par an de la contribution à la Société par les détenteurs d'Actions A sur une base cumulative (c'est-à-dire tous les droits préférentiels non distribués lors d'une année précédente sont additionnés aux droits de l'année suivante et des intérêts à un taux de sept pour cent (7%) par an s'ajoutent à ces droits différés), afin d'écarter tout doute, ces droits à dividendes préférentiels seront uniquement payés aux détenteurs d'Actions A ayant reçu remboursement total de leur contribution, sous réserve des exigences relatives au capital minimum de la Société, et ne seront pas calculés sur les montants amortis;

(ii) les Actions C ont ensuite droit à des dividendes préférentiels égaux à sept pour cent (7%) par an des Actions C libérées, sur une base cumulative (c'est-à-dire les droits préférentiels non distribués lors d'une année précédente sont additionnés aux droits de l'année suivante et des intérêts à un taux de sept pour cent (7%) par an s'ajoutent à ces droits différés);

(iii) les Actions B ont droit à des dividendes préférentiels égaux à vingt-cinq pour cent (25%) des dividendes préférentiels payés aux détenteurs des Actions A, sur une base cumulative (c'est-à-dire les droits préférentiels non distribués lors d'une année précédente sont additionnés aux droits de l'année suivante et des intérêts à un taux de sept pour cent (7%) par an s'ajoutent à ces droits différés). Ces droits préférentiels ne seront payés qu'une fois que les Actions A et les Actions C auront reçus paiement de leurs dividendes préférentiels; aucun paiement de droits préférentiels aux Actions B n'aura lieu avant l'expiration d'une période de cinq (5) ans à partir de la Première Souscription;

(iv) après paiement intégral des dividendes préférentiels des Actions A, Actions B et Actions C dus ou arriérés, les détenteurs des Actions A auront droit à quatre-vingt pour cent (80%) des bénéfices distribuables restants et les détenteurs d'Actions B à vingt pour cent (20%) des bénéfices distribuables restants.

Les dividendes attachés aux Actions qui ne sont pas à jour des appels, seront suspendus jusqu'à ce que ces appels qui ont été dûment faits et qui sont payables, auront été payés.

Conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant peut faire des avances sur dividendes. Le Gérant fixe le montant et la date de paiement de ces avances.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 33. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute avant le terme prévu à l'article 4 des Statuts par une décision de l'assemblée générale des actionnaires votant aux règles de quorum et de majorité fixés par ces Statuts ou, selon le cas, par les lois pour une modification de ces Statuts.

En cas de dissolution de la Société suite à la survenance de son terme ou suite à une résolution des actionnaires, la liquidation de la Société sera réalisée par le Gérant ou par une autre personne (personne physique ou morale) proposée par le Gérant et nommée par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera ses/leurs pouvoirs et ses/leurs émoluments conformément à la Loi sur le SICAR.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et des frais de la liquidation, le boni net de liquidation sera distribué aux actionnaires conformément aux règles de distribution fixées pour les distributions de dividendes de manière à atteindre le même résultat économique total.

Le boni de liquidation du aux actionnaires et non réclamé par les actionnaires sera déposé, à la clôture de la liquidation, à la Caisse des Consignations à Luxembourg conformément à l'article 22 de la Loi sur les SICAR.

Chapitre VII. Indemnité, Loi applicable

Art. 34. Indemnité. Suite à leur première demande écrite, la Société indemniserà le Gérant, y compris chacun de ses directeurs, représentants, mandataires, délégués, employés et consultants, (chacun un «Indemnitaire»), de toutes les demandes en indemnité de tiers ainsi que des dépenses liées (y compris les frais et dépenses de l'avocat) ou autres préjudices provenant de, ou en relation avec, des actes ou omissions de l'Indemnitaire en relation avec les obligations ou autorisations directes ou indirectes s'accumulant sur l'Indemnitaire de l'exécution d'une tâche pour la Société en poursuivant l'objet social, à moins que l'acte ou l'omission ne soit attribuable à une négligence grave, une fraude ou un acte intentionnel illégal de l'Indemnitaire.

La Société est habilitée à rejeter des demandes provenant de tiers vis-à-vis de l'Indemnitaire pour le compte de l'Indemnitaire, devant un tribunal ou en dehors du tribunal, ou d'accepter la défense de l'Indemnitaire. Aussitôt qu'un Indemnitaire a connaissance d'une telle demande d'un tiers, il en avisera la Société immédiatement, fournira à la Société tous informations et documents en relation avec la demande d'indemnisation et soutiendra la Société, si nécessaire, dans toute action conjointe afin de rejeter les demandes des tiers. Sans l'accord écrit préalable de la Société, l'Indemnitaire n'acceptera aucune responsabilité envers des tiers, n'acceptera aucun arrangement/règlement, devant un tribunal ou en dehors du tribunal, ni ne s'engagera dans une quelconque instance en relation avec ces demandes de tiers dans le sens décrit ci-dessus.

Art. 35. Force Majeure. Si en cas de force majeure, le Gérant, ses directeurs, représentants, mandataires, délégués, employés et consultants n'étaient pas en mesure de remplir leurs obligations en conformité avec les Statuts ou étaient défectueux, le Gérant ne sera pas responsable d'une telle incapacité ou d'un tel défaut.

Constituera la Force Majeure au sens des Statuts tout évènement imprévisible, en dehors de la sphère d'influence du Gérant, de ses directeurs, représentants, mandataires, délégués, employés et consultants et dont les conséquences ne seraient pas réduites par un effort raisonnable de cette personne.

Art. 36. Loi Applicable. Les matières non régies par les Statuts seront traitées conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, et à la Loi sur les SICAR.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Actionnaires	Capital souscrit EUR	nombre d'actions	montant libéré EUR
IFE Gestion	100	1 Action C	100
IFE Mezzanine	200.000	2.000 Actions B	10.000
Total:	200.100		10.100

L'action C a été entièrement libérée et les actions B ont été libérées à concurrence de cinq pour cent (5%) représentant dix mille cent euros (EUR 10.100.-), lequel montant se trouve dès-à-présent à la disposition de la nouvelle Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille six cent euros euro (EUR 1.600.-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de décembre 2011.

Assemblée générale extraordinaire

Les comparants, représentant la totalité du capital souscrit, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués.

Après avoir vérifié que la présente assemblée est régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer le siège social au 69, route d'Esch, L-1470, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de fixer à un (1) le nombre de réviseurs indépendants et a décidé de plus de nommer la personne suivante comme réviseur indépendant pour une période prenant fin lors de la première assemblée générale annuelle des actionnaires:

BDO Audit, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 116726.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59206. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Releveur (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 06 janvier 2011.

Référence de publication: 2011004311/887.

(110004603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Leisure Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 68.901.

In the year two thousand ten, on the twenty-ninth day of November.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing at SANEM (Grand Duchy of Luxembourg),

was held an Extraordinary General Meeting (the "Meeting") of the shareholders of "LEISURE HOLDING S.A.", a "société anonyme", established and having its registered office at 21 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with Register of Commerce and Companies in Luxembourg (RCS), section B under number 68 901 (here after: the "Company").

The Company has been incorporated pursuant to a notarial deed enacted through the undersigned notary, on 17 February 1999, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 402 of 2 June 1999.

The Articles of Incorporation of the Company were amended by several notarial deeds and for the last time according to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 03 November 2010, its publication in the Memorial still pending.

The Meeting is declared open with Mrs Danielle SCHROEDER, company director, residing professionally in Luxembourg, in the chair.

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mrs Fadhila MAHMOUDI, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Antoine HIENTGEN, economist, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I.- The agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Amendment of article 2 of the articles of incorporation concerning the purpose of the company, to read as follows:

" **Art. 2.** The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may also acquire and manage any licenses, trademarks, patents and other rights.

In general, the company may carry out any commercial, industrial or financial activity and all other activities, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purpose."

2. Amendment of article 3 by abolishing the text referring to the authorized capital.

3. Amendment of article 5 of the articles of incorporation to read as follows:

" **Art. 5.** The board of directors has full powers to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object.

All powers not expressly reserved by the law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors chooses among its members a Chairman. In case the Chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The deliberations of the board shall be recorded in the minutes which have to be signed by one director and the secretary. The secretary is appointed at the board meeting and need not be a director of the company.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means.

Any and all directors may participate in any meeting of the board by phone, visioconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The board may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or several directors, agents who need not be shareholders or directors of the company.

The company is committed by the individual signature of any director or by the individual signature of the delegate of the board.”

4. Amendment of Article 11 to read as follows:

“ **Art. 11.** The Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.”

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders, and the number of their shares held by each of them are shown on an attendance list which, signed by the shareholders or their proxies and by the board of the Meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the appearing parties and the undersigned notary, will also remain annexed to the present deed.

III.- It appears from the said attendance-list that all two hundred fortyeight thousand nine hundred and seventy-eight (248'978) shares representing the total subscribed share capital of the Company are present or represented at the Meeting. All the shareholders present or represented declare that they have had due notice and knowledge of the agenda prior to this Meeting, so that no convening notices were necessary.

IV.- The present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

After deliberation, the Meeting adopts each time unanimously the following resolutions:

First resolution:

The Meeting RESOLVES to abandon the tax statute implemented by the law of 31 July 1929 on holding companies and consequently resolves to amend Article TWO (2) of the company's Articles of Association regarding its corporate object.

In such respect Article TWO (2) of the Company's Articles of Incorporation will have henceforth the following new wording:

Art. 2. “The object of the company is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The company may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies in which it has an interest.

It may acquire real estate, assets, goods and merchandise of any kind, and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realize them by sale, transfer, exchange or otherwise. It may perform any transaction in real estate, in assets, in goods and in merchandise of any kind, as well as in transferable securities.

The company may also acquire and manage any licenses, trademarks, patents and other rights.

In general, the company may carry out any commercial, industrial or financial activity and all other activities, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purpose.”

Further to this change from a “société anonyme holding” to a “société anonyme” the Meeting RESOLVES to withdraw in the German Version of Article ONE (1) the reference to “Holdinggesellschaft” so that such Article ONE (1) will have in German the following wording:

“Unter der Bezeichnung “LEISURE HOLDING S.A.“, besteht hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft.“

Second resolution:

The Meeting RESOLVES to amend Article THREE (3) of the Company's Articles of Incorporation, by cancelling, without replacing, the authorized capital of the Company and all references to this authorized capital mentioned in the articles of association.

Art. 3. (3). shall then have the following new wording:

“The subscribed share capital is set at TWENTY-THREE MILLION EIGHT HUNDRED AND TWENTY-FIVE THOUSAND SIX HUNDRED AND FORTY-FIVE EURO (23.825.645.- EUR) divided into two hundred forty eight thousand nine hundred and seventy-eight (248.978) shares without a par value.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.”

Third resolution:

The Meeting RESOLVES to amend Article FIVE (5) of the Company's Articles of Incorporation, so as to read as follows:

Art. 5. "The board of directors has full powers to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object.

All powers not expressly reserved by the law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors chooses among its members a Chairman. In case the Chairman is unable to carry out his duties, he is replaced by the director designated to this effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The deliberations of the board shall be recorded in the minutes which have to be signed by one director and the secretary. The secretary is appointed at the board meeting and need not be a director of the company.

The board of directors may validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that every director can represent only two of his colleagues. The proxies may be given in writing either in original, or by facsimile or by any other electronic communication means.

Any and all directors may participate in any meeting of the board by phone, visioconference, or any other suitable telecommunication means allowing all persons participating to the meeting to hear each other at the same time. Such participation in a meeting is deemed equivalent to participation in person at a meeting of the directors. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

The board may delegate all or part of its powers concerning the day-to-day management and the representation of the corporation in connection therewith to one or several directors, agents who need not be shareholders or directors of the company.

The company is committed by the individual signature of any director or by the individual signature of the delegate of the board."

Fourth resolution:

The Meeting RESOLVES to amend Article ELEVEN (11) of the Company's Articles of Incorporation, so as to read as follows:

Art. 11. "The Law of August 10, 1915 on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary."

There being no further business, the Meeting is thereupon closed.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who has personal knowledge of the English language, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the appearing persons and in case of divergence between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the persons appearing all known to the notary by their names, first names, civil status and residences, the members of the board of the Meeting signed together with the notary the present deed.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendzehn, am neunundzwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit dem Amtssitz zu Sassenheim (Großherzogtum Luxemburg),

versammelten sich in Außerordentlicher Generalversammlung (die „Versammlung“) die Gesellschafter der Gesellschaft „LEISURE HOLDING S.A.“, eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 21 boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg,

welche eingetragen ist im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg (RCS), Sektion B unter der Nummer 68 901, (hiernach: die „Gesellschaft“).

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen durch den amtierenden Notar, vom 17. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das „Mémorial“), Nummer 402 vom 2. Juni 1999.

Die Satzung der Gesellschaft wurde mehrmals anhand notariellen Urkunden abgeändert und zuletzt abgeändert gemäß notarieller Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 03. November 2010, welche Veröffentlichung im Mémorial noch aussteht.

Die Versammlung ist eröffnet unter dem Vorsitz von Frau Danielle SCHROEDER, Gesellschaftsdirektorin, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Der Vorsitzende ernennt zur Schriftführerin Frau Fadhila MAHMOUDI, Angestellte, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Die Generalversammlung wählt zum Stimmenzähler Herrn Antoine HIENTGEN, Betriebswirt, wohnhaft beruflich in Luxemburg.

Der Vorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzuhalten:

I.- Daß die Tagesordnung für die Versammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

1. Abänderung von Artikel 2 der Satzung betreffend den Zweck der Gesellschaft um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie kann alle Arten von Immobilien, Vermögenswerten, Güter und Handelswaren sowie alle Arten von Wertpapieren erwerben entweder durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, sowie diese durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern. Sie darf alle Arten von Geschäften in Immobilien, in Vermögenswerten, Güter und Handelswaren aller Art sowie in Wertpapieren vornehmen.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Lizenzen, Marken, Patente oder andere Rechte erwerben und verwerten.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle Handels, Industrie- oder Finanztätigkeiten sowie alle anderen Tätigkeiten ausüben welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern. „

2. Abänderung von Artikel 3 der Satzung durch Streichung vom Text welcher sich auf das genehmigte Kapital bezieht.

3. Abänderung von Artikel 5 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

“ **Art. 5.** Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. In dessen Abwesenheit wird er durch ein vom Verwaltungsrat bestimmtes Mitglied ersetzt.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates einberufen.

Die Protokolle der Verwaltungsratsitzungen werden von einem Verwaltungsratsmitglied und dem Sekretär unterschrieben. Der Sekretär wird in der Verwaltungsratsitzung ernannt und er braucht nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, Vollmachten zwischen Verwaltungsratsmitglieder sind erlaubt unter der Bedingung, dass jedes Verwaltungsratsmitglied nicht mehr als zwei seiner Kollegen vertreten kann. Die Vollmachten können schriftlich, entweder in Original, oder durch Fernkopierer, oder durch sonstige andere elektronische Kommunikationsmittel erstellt werden.

Irgendein sowie alle Verwaltungsratsmitglieder können an einer Verwaltungsratsitzung per Telefon, Visiokonferenz oder durch sonstige angemessene Kommunikationsmittel teilnehmen, welche es allen teilnehmenden Personen erlauben sich gleichzeitig zu hören.

Eine solche Teilnahme an einer Versammlung des Verwaltungsrates gilt als persönlich anwesend. Eine Versammlung welche mit Hilfe dieser Kommunikationsmittel stattgefunden hat, gilt als am Hauptsitz der Gesellschaft abgehalten.

Schriftliche Beschlüsse welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern angenommen und unterzeichnet wurden, haben dieselbe Wirksamkeit wie Beschlüsse welche in Verwaltungsratsitzungen gefasst wurden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Agenten, welche nicht Aktionäre oder Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen, übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift eines jeden Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.“

4. Abänderung von Artikel 11 der Satzung um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

„ Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.“

II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre, die Vollmachtträger der vertretenen Aktionäre, sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste, von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionären und dem Vorstand unterzeichnet, bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen und durch den unterzeichneten Notar, ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

III.- Aus besagter Anwesenheitsliste ergibt sich, daß sämtliche zweihundertachtundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig (248'978) Aktien, die das gesamte gezeichnete Kapital der Gesellschaft darstellen, auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten sind; die anwesenden oder vertretenen Aktionären bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg, Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.

IV.- Die gegenwärtige Versammlung, bei der das gesamte Gesellschaftskapital vertreten ist, ist somit ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung beraten.

Nach Beratung faßt die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß:

Die Versammlung BESCHLIESST das Steuerstatut einer Holdinggesellschaft, welches durch das Gesetz vom 31. Juli 1929 eingeführt wurde, aufzugeben und BESCHLIESST folglich die Abänderung von Artikel ZWEI (2) der Gesellschaftsordnung betreffend seines Gegenstandes.

In diesem Sinne erhält Artikel ZWEI (2) der Gesellschaftsordnung nun folgenden neuen Wortlaut:

Art. 2. „Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Gesellschaften, sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen sowie den Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Sie kann alle Arten von Immobilien, Vermögenswerten, Güter und Handelswaren sowie alle Arten von Wertpapieren erwerben entweder durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, sowie diese durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräußern. Sie darf alle Arten von Geschäften in Immobilien, in Vermögenswerten, Güter und Handelswaren aller Art sowie in Wertpapieren vornehmen.

Die Gesellschaft kann darüber hinaus Lizenzen, Marken, Patente oder andere Rechte erwerben und verwerten.

Im Allgemeinen kann die Gesellschaft alle Handels, Industrie- oder Finanztätigkeiten sowie alle anderen Tätigkeiten ausüben welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszwecks notwendig sind oder diesen fördern.“

Zusätzlich zu dieser Abänderung der Gesellschaft von einer Holdinggesellschaft in einer einfachen Gesellschaft gemeinschaftlichen Rechts, BESCHLIESST die Versammlung den Verweis auf eine “Holdinggesellschaft” in Artikel EINS (1) zu entfernen, so dass dieser Artikel EINS (1) folgenden Wortlaut erhält:

“Unter der Bezeichnung “LEISURE HOLDING S.A.“, besteht hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft.“

Zweiter Beschluß

Die Versammlung BESCHLIESST Artikel DREI (3) der Gesellschaftsordnung abzuändern, durch einfache Streichung ohne Ersetzung des genehmigten Kapitals der Gesellschaft sowie alle dies betreffenden Verweise in der Satzung der Gesellschaft.

Art. 3. (3). erhält alsdann folgenden neuen Wortlaut:

„Das gezeichnete Aktienkapital beträgt DREIUNDZWANZIG MILLIONEN ACHTHUNDERTFÜNFUNDZWANZIGTAUSEND-SECHSHUNDERTFÜNFUNDVIERZIG EURO (23'825'645.- EUR) und ist eingeteilt in zweihundertachtundvierzigtausendneuhundertachtundsiebzig (248'978) Aktien, ohne Nennwert.

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.“

Dritter Beschluß

Die Versammlung BESCHLIESST Artikel FÜNF (5) der Gesellschaftsordnung abzuändern und durch folgenden neuen Inhalt zu ersetzen:

Art. 5. „Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Der Verwaltungsrat bestellt aus seiner Mitte einen Vorsitzenden. In dessen Abwesenheit wird er durch ein vom Verwaltungsrat bestimmtes Mitglied ersetzt.

Die Sitzungen des Verwaltungsrates werden vom Vorsitzenden oder von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates einberufen.

Die Protokolle der Verwaltungsratssitzungen werden von einem Verwaltungsratsmitglied und dem Sekretär unterschrieben. Der Sekretär wird in der Verwaltungsratssitzung ernannt und er braucht nicht Mitglied des Verwaltungsrates zu sein.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, Vollmachten zwischen Verwaltungsratsmitglieder sind erlaubt unter der Bedingung, dass jedes Verwaltungsratsmitglied nicht mehr als zwei seiner Kollegen vertreten kann. Die Vollmachten können schriftlich, entweder in Original, oder durch Fernkopierer, oder durch sonstige andere elektronische Kommunikationsmittel erstellt werden.

Irgendein sowie alle Verwaltungsratsmitglieder können an einer Verwaltungsratssitzung per Telefon, Visiokonferenz oder durch sonstige angemessene Kommunikationsmittel teilnehmen, welche es allen teilnehmenden Personen erlauben sich gleichzeitig zu hören. Eine solche Teilnahme an einer Versammlung des Verwaltungsrates gilt als persönlich anwesend. Eine Versammlung welche mit Hilfe dieser Kommunikationsmittel stattgefunden hat, gilt als am Hauptsitz der Gesellschaft abgehalten.

Schriftliche Beschlüsse welche von allen Verwaltungsratsmitgliedern angenommen und unterzeichnet wurden, haben dieselbe Wirksamkeit wie Beschlüsse welche in Verwaltungsratssitzungen gefasst wurden.

Der Verwaltungsrat kann seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder oder Agenten, welche nicht Aktionäre oder Verwaltungsratsmitglieder zu sein brauchen, übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die Einzelunterschrift eines jeden Verwaltungsratsmitgliedes oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet.“

Vierter Beschluß

Die Versammlung BESCHLIESST Artikel ELF (11) der Gesellschaftsordnung wie folgt abzuändern:

Art. 11. „ Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10.August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze, finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine Abweichung beinhaltet.“

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Generalversammlung für geschlossen.

Worüber, Urkunde aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, daß auf Ersuchen der vorgenannten Parteien, diese Urkunde in englischer Sprache verfaßt ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen des Verwaltungsvorstandes und dem amtierenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. SCHROEDER, F. MAHMOUDI, A. HIENTGEN, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 01. Dezember 2010. Relation: EAC/2010/14928. Erhalten fünfundsechzig Euro (75.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2011001821/313.

(110001261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Wahl & May S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5887 Alzingen, 429, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 67.208.

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est déroulée au siège social de Alzingen, le 25 janvier 2011 à 10.00 heures.

Les actionnaires de la société 'Wahl & May S.A.', représentant l'intégralité du capital social, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) le mandat des administrateurs est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Georges MAY, agent d'assurance,
demeurant à L-6910 Roodt-sur-Syre, 1, rue Haupeschaff,
né le 18/03/1958 à Grevenmacher
- Monsieur Romain WAHL, agent d'assurance,
demeurant à L-4996 Schouweiler, 36a, rue Centrale,
né le 18/12/1954 à Luxembourg
- Madame Sonja SCHLEICH, employée privée,

demeurant à L-6910 Roodt-sur-Syre, 1, rue Haupeschhaff,
née le 27/07/1964 à Luxembourg

- Madame Janet GARCIA, employée privée,
demeurant à L-4996 Schouweiler, 36a, rue Centrale,
née le 14/06/1968 à Babasit (Philippines)

2) le mandat du commissaire aux comptes est reconfirmé et renouvelé:

- La société à responsabilité limitée 'Bureau MODUGNO s.à r.l.', ayant son siège social à L-3313 BERGEM, 130, Grand-Rue, inscrit au registre de commerce sous le numéro B 35889.

3) le mandat des directeurs techniques est reconfirmé et renouvelé:

- Monsieur Georges MAY, prèdit,
- Monsieur Romain WAHL, prèdit.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature d'un des directeurs techniques.

4) Le mandat des administrateurs, du commissaire aux comptes et des directeurs techniques, prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2017 statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Alzingen, le 25 janvier 2011.

Les Actionnaires

Référence de publication: 2011017266/36.

(110020672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2011.

Enta A.G. - SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.674.

Im Jahre zweitausendzehn, den dritten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxembourg,
versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft „Enta A.G. - SPF“ mit Sitz in 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 31. Mai 2010, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 1502 vom 22. Juli 2010,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 153.674.

Die Versammlung wurde eröffnet um 10.00 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Waldemar WITT, Kaufmann, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herr Paul WEILER, Privatbeamter, berufsansässig in Luxembourg.

Die Versammlung wählte zum Stimmzähler Herrn Artur RESCHKE, Kaufmann, beruflich wohnhaft in 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtsgültig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach 1a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach und somit Abänderung des ersten Satzes von Artikel 2 der Satzung.

2. Verschiedenes

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Einzigter Beschluss.

Die Versammlung beschließt den Sitz nach 1a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach zu verlegen und somit dem ersten Satz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Munsbach. „

Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 10.10 Uhr.

Erklärung

Die Versammlung erklärt im Namen der dinglich Begünstigten der Gesellschaft dass das Gesellschaftsvermögen nicht von irgendeiner Tätigkeit stammt, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristischen Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Kosten:

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf 800,- EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. WITT, A. RESCHKE, P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54750. Reçu 75.-€ (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 27. Dezember 2010.

Référence de publication: 2011001688/54.

(110001321) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

GDI A.G., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 155.391.

Im Jahre zweitausendzehn, den dritten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul DECKER im Amtssitz in Luxemburg,

versammelte sich die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre der Aktiengesellschaft „GDI A.G.“ mit Sitz in 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg,

gegründet auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 3. September 2010, veröffentlicht im Memorial C Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 2240 vom 21. Oktober 2010,

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, Sektion B unter Nummer 155.391.

Die Versammlung wurde eröffnet um 10.10 Uhr und fand statt unter dem Vorsitz von Herrn Waldemar WITT, Kaufmann, berufsansässig in Luxemburg.

Der Präsident bestimmte zum Sekretär Herr Paul WEILER, Privatbeamter, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung wählte zum Stimmenzähler Herrn Artur RESCHKE, Kaufmann, beruflich wohnhaft in 6, Place de Nancy, L-2212 Luxembourg.

Der Präsident erklärte und bat sodann den amtierenden Notar zu beurkunden daß:

I. Die erschienenen oder vertretenen Aktionäre der Gesellschaft sowie die Anzahl der von ihnen innegehaltenen Aktien auf einer Präsenzliste angeführt sind, welche nach Paraphierung durch den Präsidenten, den Sekretär, den Stimmenzähler und den amtierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigegeben bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

II. Aus der Präsenzliste erhellt, daß die bestehenden Aktien, welche das gesamte Gesellschaftskapital darstellen, in gegenwärtiger außerordentlicher Generalversammlung zugegen oder vertreten sind, und die Versammlung somit rechtmäßig über sämtliche Punkte der Tagesordnung entscheiden kann.

III. Die Tagesordnung gegenwärtiger Versammlung begreift nachfolgende Punkte:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes nach 1a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach und somit Abänderung des ersten Satzes von Artikel 2 der Satzung.

2. Verschiedenes

Nachdem vorstehende Prozedur seitens der Versammlung gutgeheißen wurde, werden folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

Einzigter Beschluss.

Die Versammlung beschließt den Sitz nach 1a, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach zu verlegen und somit dem ersten Satz von Artikel 2 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 2. (erster Satz).** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Munsbach. „ Da die Tagesordnung somit erschöpft ist wird die Versammlung geschlossen um 10.20 Uhr.

23079

Erklärung

Die Versammlung erklärt im Namen der dinglich Begünstigten der Gesellschaft dass das Gesellschaftsvermögen nicht von irgendeiner Tätigkeit stammt, die nach Artikel 506-1 des Strafgesetzbuches oder Artikel 8-1 des Gesetzes vom 19. Februar 1973 betreffend den Handel von Arzneimitteln und die Bekämpfung der Drogenabhängigkeit oder einer terroristischen Handlung stammen im Sinne des Artikels 135-5 des Strafgesetzbuches (als Finanzierung des Terrorismus definiert).

Kosten:

Die Kosten, Gebühren und jedwede Auslagen die der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde erwachsen, werden geschätzt auf 800,- EUR.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung des Vorstehenden an die Mitglieder des Büros, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: W. WITT, A. RESCHKE, P. WEILER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 08 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54751. Reçu 75.-€ (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt an das Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg.

Luxemburg, den 27. Dezember 2010.

Référence de publication: 2011001754/54.

(110001317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

A.O.T. S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9808 Hosingen, 24, Holzbicht.

R.C.S. Luxembourg B 118.135.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch, en date du 17 novembre 2010, enregistré à Mersch, le 18 novembre 2010, Relation: MER/2010/2165, que les actionnaires ont à l'unanimité:

- prononcé la clôture de la liquidation de la société,
- décidé que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq années au siège social de la société à L-9808 Hosingen, 24, Holzbicht.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 4 janvier 2011.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2011001558/18.

(110001328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Sural Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 42.385.

—
Extract of the minutes of the Annual General Meeting of Sural Europe SA. held extraordinary on 16th August 2010 at the registered office.

The meeting decided to reappoint the directors for a new statutory term expiring at the date of the annual general meeting to be held in 2016. The present directors are:

- Mr Renda Butler, residing in 7, Avene Norte Sur, 8016 Puerto Ordaz, Venezuela
- Mr Alfredo Rivière, residing in Piso 9, Avenida Francisco de Miranda, 1062 Caracas, Venezuela
- Mr Carlos Rivière, residing in 641 Via Appia Km, 74100 Taranto, Italie

The meeting decided to replace the commissaire, Alexander J. Davies Sàrl by the company Davies Associates S.à.r.l., 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg for a new statutory term expiring at the date of the annual general meeting to be held in 2016.

Certified true extract

French translation - Traduction en français

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle de Sural Europe S.A. qui s'est tenue extraordinairement en date du 16 août 2010 au siège social.

L'Assemblée décide de réélire les administrateurs pour une nouvelle période statutaire arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016. Les administrateurs sont:

- Mr Renda Butler, residing in 7, Avene Norte Sur, 8016 Puerto Ordaz, Venezuela
- Mr Alfredo Rivière, residing in Piso 9, Avenida Francisco de Miranda, 1062 Caracas, Venezuela
- Mr Carlos Rivière, residing in 641 Via Appia Km, 74100 Taranto, Italie

L'Assemblée décide de ne pas réélire le commissaire aux comptes, Alexander J. Davies Sàrl mais de nommer la société Davies Associates Sàrl, 50, Route d'Esch, L-1470 Luxembourg pour une nouvelle période statutaire arrivant à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2016.

Extrait certifié conforme
International Corporate
Services (Luxembourg) SÀRL
50, route d'Esch
L- 1470 Luxembourg
Signature
Domiciliataire

Référence de publication: 2011017792/36.

(110021300) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2011.

Garage André Claren Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9209 Diekirch, 62, Bamertal.

R.C.S. Luxembourg B 157.773.

STATUTS

L'an deux mil dix, le dix-sept décembre.

Par-devant Maître Pierre Probst, notaire de résidence à Ettelbruck.

ONT COMPARU:

Les époux Monsieur André CLAREN, maître-mécanicien, né à Rambrouch le 4 octobre 1949 (matricule 1949 10 04 110), et son épouse Madame Suzette ESCHEID, femme au foyer, née le 23 décembre 1953 à Diekirch, (matr: 1953 12 23 147) demeurant ensemble à L-8805 Rambrouch, 6, am Kürchepad;

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination.

Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination "GARAGE ANDRE CLAREN SARL". qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la suite et par les présents statuts.

Art. 2. Siège social.

Le siège social est établi dans la commune de Diekirch au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Diekirch par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

La société a pour objet le commerce de voitures neuves et d'occasion, l'exploitation d'un garage avec atelier de réparation et de débosselage, la vente de pneus, d'huile, lubrifiants, pièces détachés, accessoires pour véhicules motorisés et tous autres articles de la branche,

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 4. Durée.

La société est constituée pour une durée illimitée.

La société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales**Art. 5. Capital.**

Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,00 €), représenté par 100 parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de 125,00 € chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Le capital social de la société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Parts sociales.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Envers la société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la société.

Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la loi précitée.

Un registre des associés sera tenu au siège social de la société conformément aux dispositions de la loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation**Art. 7. Conseil de gérance.**

La société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la loi ou les présents statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout/deux gérant(s).

Art. 9. Procédure.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Art. 10. Représentation.

La Société sera engagée, en toute circonstance, vis-à-vis des tiers par la seule signature du gérant, en cas de gérant unique ou de deux gérants, lorsqu'ils sont plusieurs, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8 des statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants.

Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la loi à l'assemblée générale des associés.

Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou télécopie.

Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions prises pour la modification des statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre.

Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la société sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

Les profits bruts de la société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la société.

L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les comparants précités ont souscrit les parts sociales créées et entièrement libérées les parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de 12.500,00 € est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément. Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

Monsieur André Claren, prénommé,	60 parts
Madame Suzette Escheid, prénommée	40 parts
Total	100 parts

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros (900,00 €).

Assemblée Générale

Et aussitôt, les associés préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social ont pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé comme gérant Monsieur André Claren prénommé, avec pouvoir d'engager la société par sa signature unique.

2. Le siège social de la société est établi à L-9209 Diekirch, 62, Bamertal.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire par nom, prénoms, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. CLAREN, S. ESCHEID, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 21 décembre 2010. DIE/2010/12430. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Ettelbruck, le 31 décembre 2010.

Pierre PROBST

Le notaire

Référence de publication: 2011003510/170.

(110001189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

T.V.L., Trans Viande Lux, Société Anonyme, (anc. Shelles S.A.).

Siège social: L-3895 Foetz, 8, rue du Commerce.
R.C.S. Luxembourg B 142.728.

L'an deux mille dix, le vingt décembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SHELLES S.A." (numéro d'identité 2008 22 30 840), avec siège social à L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 142.728, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 30 octobre 2008, publié au Mémorial C, numéro 2771 du 14 novembre 2008.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique).

Le Président désigne comme secrétaire Madame Miranda JANIN, employée privée, demeurant à Belvaux.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur Léon RENTMEISTER, employé privé, demeurant à Dahl.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1) Changement de la dénomination sociale en "TRANS VIANDE LUX, en abrégé T.V.L." et modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts.

2) Modification de l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'activité de commissionnaire, de tractionnaire, d'affréteur, de transporteur, de location de véhicule avec ou sans chauffeur, de conditionnement, d'entreposage, d'exploitation de centre logistique et de plate-forme logistique; toutes activités de messagerie et de distribution de tous produits assurés par des véhicules de plus ou moins de 3,5 tonnes; toutes activités de location de véhicules et de matériels pour le transport routier de marchandises au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative aux dites participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet."

3) Transfert du siège social de L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen à L-3895 Foetz, 8, rue du Commerce et modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 2 et du 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts de la société.

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- Tous les actionnaires étant présents ou représentés, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination sociale en "TRANS VIANDE LUX, en abrégé T.V.L." et en conséquence de modifier l'article 1^{er} des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il existe une société anonyme sous la dénomination de TRANS VIANDE LUX, en abrégé T.V.L."

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts, relatif à l'objet social, pour lui donner la teneur suivante:

"La société a pour objet l'activité de commissionnaire, de tractionnaire, d'affréteur, de transporteur, de location de véhicule avec ou sans chauffeur, de conditionnement, d'entreposage, d'exploitation de centre logistique et de plate-forme logistique; toutes activités de messagerie et de distribution de tous produits assurés par des véhicules de plus ou moins de 3,5 tonnes; toutes activités de location de véhicules et de matériels pour le transport routier de marchandises au Grand-duché de Luxembourg et à l'étranger.

La société a également pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, ainsi que toutes prestations de conseil, de management et d'assistance administrative aux dites participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra également effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières susceptibles de favoriser l'accomplissement de son objet."

Troisième résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de L-3598 Dudelange, 13, route de Zoufftgen à L-3895 Foetz, 8, rue du Commerce

En conséquence, l'assemblée décide de modifier:

a) le 1^{er} alinéa de l'article 2 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Al. 1^{er}** . Le siège de la société est établi à Foetz."

b) le 1^{er} alinéa de l'article 15 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 15. Al. 1^{er}** . " L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Foetz, tel qu'indiqué dans la convocation, le troisième mardi du mois de juin à 14.00 heures."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance fut ensuite levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes, s'élèvent approximativement à neuf cents euros (€ 900.-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: J.M. WEBER, JANIN, RENTMEISTER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 22 décembre 2010. Relation: CAP/2010/4619. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 29 décembre 2010.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011002249/96.

(110001309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Vision S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2360 Luxembourg, 19, allée des Poiriers.

R.C.S. Luxembourg B 70.744.

Im Jahre zweitausendzehn, am neunundzwanzigsten Juni.

Vor Notar Roger ARRENSDORFF, im Amtssitz zu Bad-Mondorf.

Sind die Aktieninhaber der Vision S.A., mit Sitz zu L-2360 Luxembourg, 19, Allée des Poiriers, zu einer außerordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Gesellschaft wurde gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Edmond SCHROEDER aus Mersch am 2. Juli 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Nummer 734 vom 2. Oktober 1999, welche Statuten abgeändert wurden gemäß Urkunde, aufgenommen vor Notar Henri HELLINCKX aus Mersch am 23. Dezember 2002, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 202 vom 25. Februar 2003, gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Henri HELLINCKX aus Mersch am 9. Dezember 2004, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 503 vom 27. Mai 2005 und gemäss Urkunde aufgenommen vor Notar Henri HELLINCKX aus Luxemburg am 24. September 2008, veröffentlicht im genannten Mémorial C, Nummer 2734 vom 10. November 2008, eingetragen im Handelsregister unter der Nummer B 70.744.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Dieter HACH, Architekt, beruflich wohnhaft zu Luxemburg.

Der Vorsitzende bestimmt zum Schriftführer Denise RISCH, Privatbeamtin, wohnhaft zu Bad-Mondorf.

Die Versammlung bestellt zum Stimmzähler Katharina ter HÜRNE, Ökonomin, beruflich wohnhaft zu Luxemburg.

Der Vorsitzende erklärt die Sitzung für eröffnet und gibt folgende Erklärungen ab, welche von dem amtierenden Notar zu Protokoll genommen werden:

a) Aus der beigefügten Anwesenheitsliste geht hervor, daß sämtliche Aktieninhaber in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind;

b) Die Generalversammlung ist, in Anbetracht der Anwesenheit sämtlicher Aktieninhaber, rechtmäßig zusammengesetzt und kann somit gültig über alle Punkte der Tagesordnung befinden.

c) Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

1. Abänderung des Zweckes der Gesellschaft

2. Dementsprechende Abänderung von Artikel 2 der Statuten, diese Abänderung tritt in Kraft am 1. Januar 2011.

Der Vorsitzende trägt daraufhin die Gründe vor, welche den Verwaltungsrat dazu bewegten, der Generalversammlung diese Tagesordnung zu unterbreiten.

Anschließend nimmt die Generalversammlung einstimmig über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst den Zweck der Gesellschaft abzuändern.

Zweiter Beschluß

Die Generalversammlung beschliesst demzufolge Artikel 2 der Statuten abzuändern und gibt ihm fortan folgenden Wortlaut:

" **Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Zweck sowohl im In- und Ausland die Abwicklung von kommerziellen, industriellen und finanziellen Geschäften, unter welcher Form auch immer, aller Geschäfte welche sich auf Mobiliar- und Immobilienwerte beziehen sowie die Beteiligung an anderen Gesellschaften.

Desweiteren kann sie Gesellschaften an denen sie beteiligt ist, jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien und Vorschüsse.

Die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, dieselben verwalten und verwerten.

Die Gesellschaft kann generell alle Tätigkeiten und Geschäfte betreiben welche mittelbar oder unmittelbar mit ihrem Gesellschaftszweck zusammenhängen."

Diese Abänderung tritt in Kraft am 1. Januar 2011.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgabe, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass dieser Generalversammlung entstehen, beläuft sich auf ungefähr siebenhundert Euro (700.-EUR).

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Urkunde, Errichtet wurde zu Bad-Mondorf, in der Amtsstube.

Nach Vorlesung an die Komparenten, haben dieselben gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: HACH, RISCH, HÜRNE, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 8 juillet 2010. REM 2010 / 927. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives

Mondorf-les-Bains, le 4 janvier 2011.

Référence de publication: 2011002017/59.

(110001260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

Avery Dennison Investments Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 103.952.000,00.

Siège social: L-4801 Rodange, Zone Industrielle P.E.D.

R.C.S. Luxembourg B 97.945.

In the year two thousand and ten,

on the thirtieth day of November,

before us Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Avery Dennison Holding Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 48,210,975.-, with registered office at Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 85076 (the "Shareholder").

here represented by Mr Jean-Paul SPANG, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 29 November 2010.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of Avery Dennison Investments Luxembourg, a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred three million nine hundred fifty-two thousand euro (EUR 103,952,000.-), with registered office at Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, of 19 December 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 112 of 28 January 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 97945 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have been amended for the last

time following a deed of the undersigned notary, of 29 December 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 605 of 22 March 2010.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To reduce the share capital of the Company by an amount of one hundred three million nine hundred thirty-nine thousand euro (EUR 103,939,000.-) to bring it from its current amount of one hundred three million nine hundred fifty-two thousand euro (EUR 103,952,000.-) to thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) following the cancellation of four million one hundred fifty-seven thousand five hundred sixty (4,157,560) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and the creation, by allocation thereto of the proceeds of the capital reduction, of a distributable reserve in an amount of one hundred three million nine hundred thirty-nine thousand euro (EUR 103,939,000.-).

2. To amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital decrease.

3. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to reduce the capital of the Company by an amount of one hundred three million nine hundred thirty-nine thousand euro (EUR 103,939,000.-) to bring it from its current amount of one hundred three million nine hundred fifty-two thousand euro (EUR 103,952,000.-) to thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) following the cancellation of four million one hundred fifty-seven thousand five hundred sixty (4,157,560) shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each and the creation, by allocation thereto of the proceeds of the capital reduction, of a distributable reserve in an amount of one hundred three million nine hundred thirty-nine thousand euro (EUR 103,939,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to amend the first paragraph of article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolution. Said paragraph will from now on read as follows:

“The Company’s share capital is set at thirteen thousand euro (EUR 13,000.-) represented by five hundred twenty (520) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.”

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille dix, le trentième jour du mois de novembre,

Par-devant nous Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Avery Dennison Holding Luxembourg S.à r.l., une société régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de EUR 48.210.975,-, ayant son siège social à la Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 85076 (l’«Associé»).

représentée aux fins des présentes par Maître Jean-Paul SPANG, avocat, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d’une procuration donnée le 29 novembre 2010.

L’Associé a requis le notaire soussigné d’acter que l’Associé est le seul associé de Avery Dennison Investments Luxembourg, une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent trois millions neuf cent cinquante-deux mille euros (EUR 103.952.000,-), ayant son siège social à la Zone Industrielle P.E.D., L-4801 Rodange, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 112 du 28 janvier 2004, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 97945 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné, en date du 29 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 605 du 22 mars 2010.

L’Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l’ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Réduction du capital de la Société d'un montant de cent trois millions neuf cent trente neuf mille euros (EUR 103.939.000,-) afin de le porter de son montant actuel de cent trois millions neuf cent cinquante-deux mille euros (EUR 103.952.000,-) à treize mille euros (EUR 13.000,-) suite à l'annulation de quatre millions cent cinquante sept mille cinq cent soixante (4.157.560) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et création d'une réserve distribuable d'un montant de cent trois millions neuf cent trente neuf mille euros (EUR 103.939.000,-) par allocation à celle-ci du montant de la réduction de capital.

2. Modification du premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société afin de refléter la réduction de capital.

3. Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de réduire le capital de la Société d'un montant de cent trois millions neuf cent trente-neuf mille euros (EUR 103.939.000,-) afin de le ramener de son montant actuel de cent trois millions neuf cent cinquante-deux mille euros (EUR 103.952.000,-) à treize mille euros (EUR 13.000,-) suite à l'annulation de quatre millions cent cinquante sept mille cinq cent soixante (4.157.560) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et création d'une réserve distribuable d'un montant de cent trois millions neuf cent trente neuf mille euros (EUR 103.939.000,-) par allocation à celle-ci du montant de la réduction de capital.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts de la Société pour refléter la résolution ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à la somme de treize mille euros (EUR 13.000,-) représenté par cinq cent vingt (520) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J.P. SPANG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 décembre 2010. Relation: EAC/2010/15060. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011001572/111.

(110001349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.

C.F.E., Corporation Financière Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 82.680.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 22 novembre 2010.

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le nombre des administrateurs de 3 (trois) à 4 (quatre) avec effet au 1^{er} janvier 2011 et de nommer Monsieur Tommaso Carlo Ottavio ROCCA, né le 05/04/1977 à Milano (Italie), résidant Via delle Erbe 2, I-20121 Milano (Italie) pour une période expirant lors de la tenue de l'assemblée générale ordinaire à tenir en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CORPORATION FINANCIERE EUROPEENNE S.A. (en abrégé C.F.E.)

Société Anonyme

Référence de publication: 2011001643/15.

(110001371) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2011.
